

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___ 13/10/2023

Dossier complet le : ___/___/___ 31/10/2023

N° d'enregistrement : 2023-29-035

1 Intitulé du projet

Restructuration interne avec augmentation du nombre de truies et du nombre de porcs charcutiers
permis de construire pour un bâtiment naisserie , un bâtiment engraissement et une cellule stockage orge

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom(s) _____

2.2 Personne morale

Dénomination _____ Raison sociale _____
SCEA GONIDEC _____ SCEA GONIDEC _____

N° SIRET _____ Type de société (SA, SCI...) _____
4 1 9 3 8 9 7 2 1 0 0 0 1 2 SCEA

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom _____ Prénom(s) _____
GONIDEC _____ Florian _____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 **Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	3660 b : élevage intensif de porcs de plus de 2000 emplacements pour les porcs de production : 2710 avant projet et 3558 après projet 2102 : 3866 AE avant projet , 4955 AE après projet 1.1.2.0 IOTA : prélevement 12000 m3 avant projet et de 14975 m3 après projet 2170 : 1.89 t/jour avant projet , 1.07 t/jour après projet

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 **Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 **Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Dans le cadre de l'installation de florian GONIDEC en 2020 une réflexion a débuté pour restructurer l'élevage porcin en augmentant de 70 truies le troupeau de reproducteurs et d'avoir le places engraissement afin d'élever tous les charcutiers. L'obligation était aussi de construire un bloc naisage afin de remplacer la verraterie obsolète et de mettre en place des cases maternités en ilberté , ce qui permet aussi d'avoir une marche en avant sanitaire. Après avoir étudié plusieurs plans de bâtiments , le projet est lancé pour la construction de 88 pl maternités, 66 pl verrateries et 234 pl gestantes BE et la construction de 694 pl d'engraissement. Le projet comprend aussi la construction d'une cellule de stockage d'orge afin d'incorporer cette céréale dans l'aliment fabriqué. la verraterie actuelle sera démolie.

4.2 **Objectifs du projet**

- conforter le projet d'installation de florian avec un peu plus de truie et charcutiers
- passage en cases libéré pour la maternité
- consolider l'autonomie alimentaire en gardant l'orge produite sur l'exploitation
- marche en avant sanitaire
- épandage sur les terres de la scea et à présent sur celles reprises par florian dans le cadre de son installation sous l'entité EARL LEZOUALCH et continuer chez les deux prêteurs existants

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

construction d'un bloc naissege comprenant 88 pl de maternité, 66 pl de verraterie et 234 pl de gestante
construction d'un engraissement de 694 pl dans la continuité de l'engraisement existant
construction d'une cellule de stockage d'orge et mise en place de plusieurs silos de stockage
réaménagement des maternités existantes en post-sevrage (896 pl) et engraissement (120 pl)
réaménagement d'une verraterie et quarantaine en post-sevrage (660 pl)
réaménagement de deux post-sevrages en engraissement (630 pl)
réaménagement d'un engraissement en quarantaine (36 pl) et places cochettes de renouvellement (48 pl),
passage de 30 pl gestante cochettes à 40 pl
une partie de ce bâtiment (la moitié de l'engraisement environ 222 AE) est situé à moins de 100 ml d'un tiers
le projet de réaménagement va porter sur 84 AE donc diminution

Démolition de la verraterie existante afin d'implanter le bloc naissege

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La SCEA GONIDEC exploitera un site naisseur/engraisseur en totalité et commercialisera 11000 porcs charcutiers par an
Elle fabriquera son aliment charcutier avec le maïs, le blé et l'orge produits sur les terres de la SCEA et celle de IEARL LEZOUALC'H
production d'électricité en autoconsommation grâce aux deux trackers existants
production de biogaz grâce aux deux couvertures nénuphars installées sur deux fosses
la station de traitement existante traitera 69% du lisier produit
les terres de la scea , de l'earl lezoualc'h , de l'earl griffon et de l'earl perhirin recevront du lisier brut, du central, des boues biologiques et l'effluent traité ainsi que du compost sur les parcelles en zone conchylicole

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La SCEA est en autorisation IED et le restera
par conséquent la procédure demandée est un dossier dominant lieu à un arrêté de prescription complémentaire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
construction d'un bâtiment nais sage construction d'un bâtiment engraissement construction d'une cellule stockage orge	1994 m ² 716 m ² 40 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : KERMENGUY
 Localité : BEUZEC CAP SIZUN
 Code postal : 2 9 7 9 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 3 2 ' 0 9 " W Lat. : 4 8 ° 0 3 ' 5 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU et commune littoral

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

exploitation porcine autorisée le 19 juin 2007 par un arrêté d'autorisation suite à une enquête publique pour un effectif de
 280 reproducteurs
 2318 charcutiers et cochettes
 1300 porcelets
 puis par un arrêté modificatif en date du 13 juin 2016 pour
 280 reproducteurs
 2710 charcutiers et cochettes
 1580 porcelets

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

f Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF ZNIEFF 1 « îlots, falaises et landes du Cap Sizun » : îlot 4 de l'EARL LEZOUALC'H dedans îlot 5,6,7,8 de l'EARL LEZOUALC'H PROCHES îlots 12 et 13 de la SCEA GONIDEC proches ZNIEFF 1 " estuaire du goyen " îlot 3 earl griffon proche
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	beuzec cap sizun est classé commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les îlots 9, 19, 20 de l'EARL GRIFFON, 9, 10(bois), 14, 33, 47(bois) de l'EARL de LEZOUALCH et 11 de la SCEA GONIDEC sont partiellement situés en zone humide. Ces îlots sont classés non épanchables.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC « Cap Sizun » : lots 4,5,6,7,8 52, 53 de l'EARL de LEZOUALC'H dedans , lots 9,10,14 et 43 proches lots 12 et 13 de la SCEA GONIDEC proches
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Ressources	Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	aucune espèce remarquable, sensible ou protégée n'est répertorié sur le site l'implantation du bâtiment naissance est prévu à l'emplacement de la verraterie existante. l'engraissement est réalisé dans la continuité du bâtiment existant le projet n'a pas d'impact sur les équilibres biologiques locaux, ni sur la continuité écologique
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet est situé à 10 km de la natura 2000 ZSC « Cap Sizun » Les îlots situés dans la NATURA 2000 sont des petites parcelles entourées de talus boisés. Il n'y a pas de cours d'eau à proximité. Ces îlots sont classés non épanables : du compost normé NFU uniquement y est épanché. Les talus de ces parcelles ne seront pas détruits
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le bâtiment engraissement est construit dans la continuité de l'existant sur une parcelle cultivée le bâtiment naissance est construit à la place de la verraterie et sur une zone d'herbe la cellule est construite sur une zone d'herbe entre la faf et la haie
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	extincteurs dans les bâtiments point défense incendie sur le site : la lagune
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les risques sanitaires : cadavres d'animaux, effluents zone d'équarissage existante désinfectée les préfossees sont enterrées et les transferts sécurisés
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	faune sauvage : biosécurité mise en place

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation des départs de charcutiers - livraison du complément aliment - les livraisons diverses (fuel, produits vétérinaires...), sont occasionnelles. - l'enlèvement d'animaux morts - enlèvement du compost - tracteurs dans le cadre des épandages
Est-il source de bruit ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet ne va pas engendrer plus de bruit car les bâtiments sont fermés
Est-il concerné par des nuisances sonores ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des odeurs ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le locaux sont maintenus en parfait état de propreté et nettoyés régulièrement les fosses de stockages sont couvertes
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des vibrations ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'élevage est soumis à la directive IED et déclare chaque année ses émissions d'ammoniac qui s'élèvent pour l'année 2022 à 11246 kgNH3 contre 17906 pour un élevage standard le bâtiment engraissement existant est équipé d'un laveur d'air le liser de la partie naissance et de l'engraissement en projet sera évacué tous les 15 jours les fosses sont couvertes sauf celle qui sert de transfert avec couvertures étanches nénuphar
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	production de lisier qui est à 69% traité dans la station biologique . le reste de lisier brute , le lisier centrifugé ,les boues et l'effluent traité sont épanchés sur les terres de la scea et des prêteurs
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les déchets sont repris par des filières agréées suivant le type de déchets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

les effets négatifs du projet (odeur, bruit, impact sur les habitats naturels, pollution air, eau...) sont réduits ou évités par :

- la situation géographique du site et du plan d'épandage
- la couverture des fosses extérieures type nénuphar afin de récupérer le méthane et d'en faire du biogaz
- la mise en place de la vidange fréquente du lisier des pré-fosses des bâtiments en projet
- le maintien des bandes enherbées le long des cours d'eau, le maintien de talus et des haies autour de l'élevage
- le maintien de la station de traitement biologique pour traiter en partie le lisier et le plan d'épandage qui permet de valoriser le lisier brute et les effluents traités sur les cultures tout en respectant l'obligation réglementaire nitrate et phosphore
- existence de deux trackers qui produisent de l'électricité en auto consommation
- épandage
- création d'un nouveau forage à plus de 35 des bâtiments existants et en projet

le projet a un effet positif direct permanent sur l'emploi et l'activité économique

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

le dossier concerne avant tout l'installation d'un jeune avec son père pour la continuité de l'élevage porcin . pour consolider cette installation et développer économiquement l'élevage il y a besoin d'augmenter le nombre de truies en production et donc le nombre de charcutiers commercialisés. Dans le respect du bien-être animal, en visant l'autonomie alimentaire et énergétique .
l'élevage reste en IED avec les obligations annuelles (BRS, DEP ...)
les distances d'implantation par rapport aux tiers, cours d'eau ,forage sont respectées
Par conséquent le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale mais un dossier donnant lieu à un arrêté de prescriptions complémentaires .

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. <input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10° 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10° 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

⁽¹⁾ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Plan de masse et d'implantation des projets	<input type="checkbox"/>
2	calcul de stockage	<input type="checkbox"/>
3	bilans de fertilisation et PVEF et bilan matière de station de traitement	<input type="checkbox"/>
4	état des lieux avant et après projet	<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

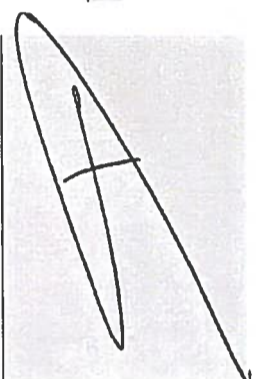
Nom GONIDEC

Prénom FLORIAN

Qualité du signataire gérant de la SCEA

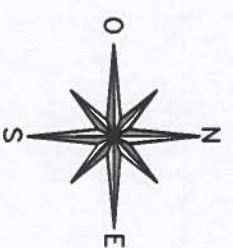
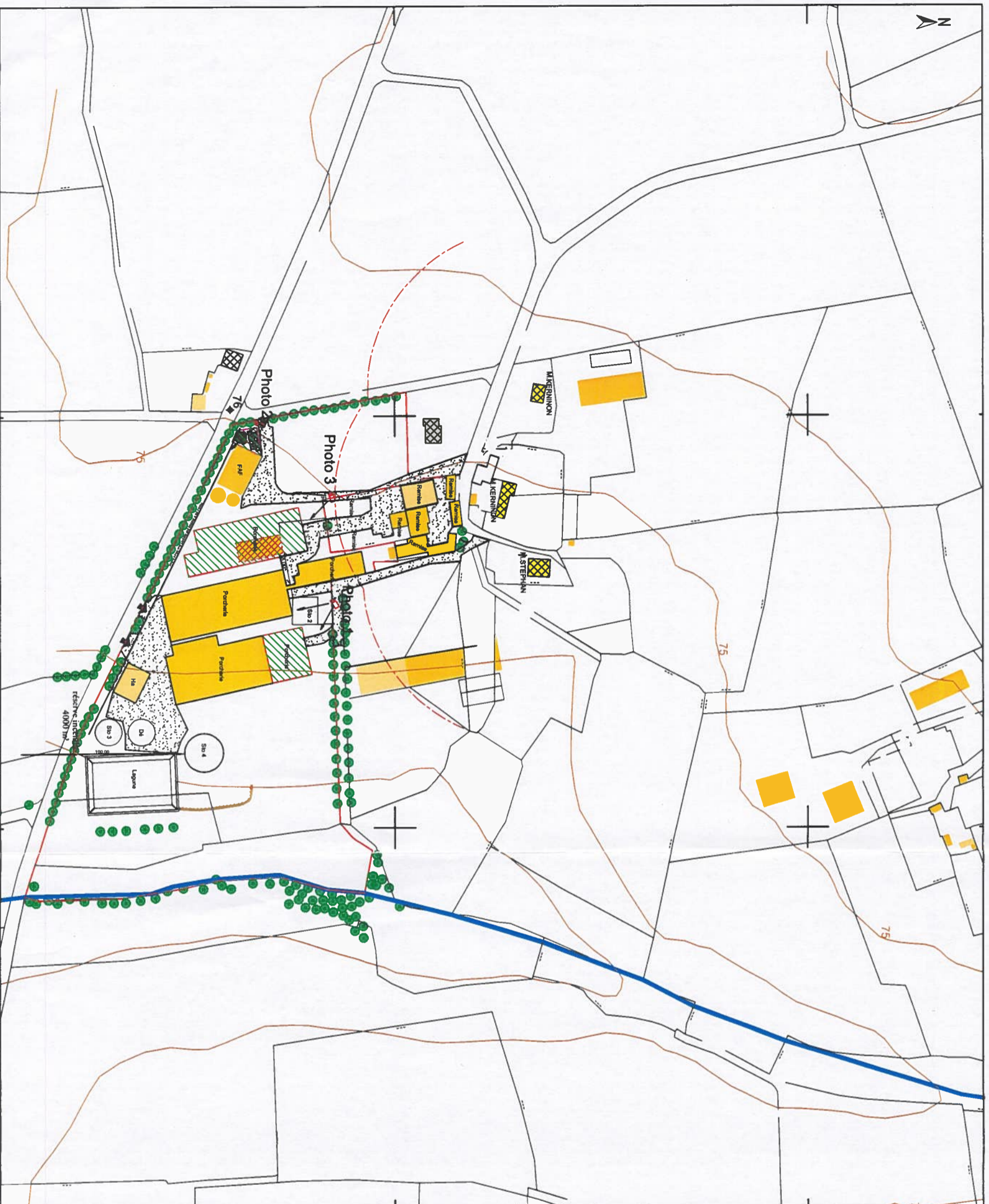
A BEUZEC CAP SIZUN

Fait le 0 2 / 1 0 / 2 0 2 3






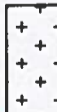









Signature du (des) demandeur(s)





- Légende -

-  Bâiments existants
-  Projet
-  Baiment à démolir
-  Habriats tiers
-  Habitation de l'éleveur
-  Aire stabilisée
-  Limite de propriété
-  Ruisseau
-  Ligne Topographique
-  Accès
-  Plantations existantes
-  Prise de vue des photos
-  Talutage de rétention

Ouvrage : Construction de silos pour FAF et construction d'un engraissement et d'une maternité, verrerie

KERMENGUY
29790 BEUZEC

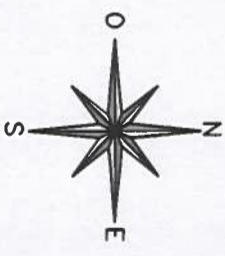
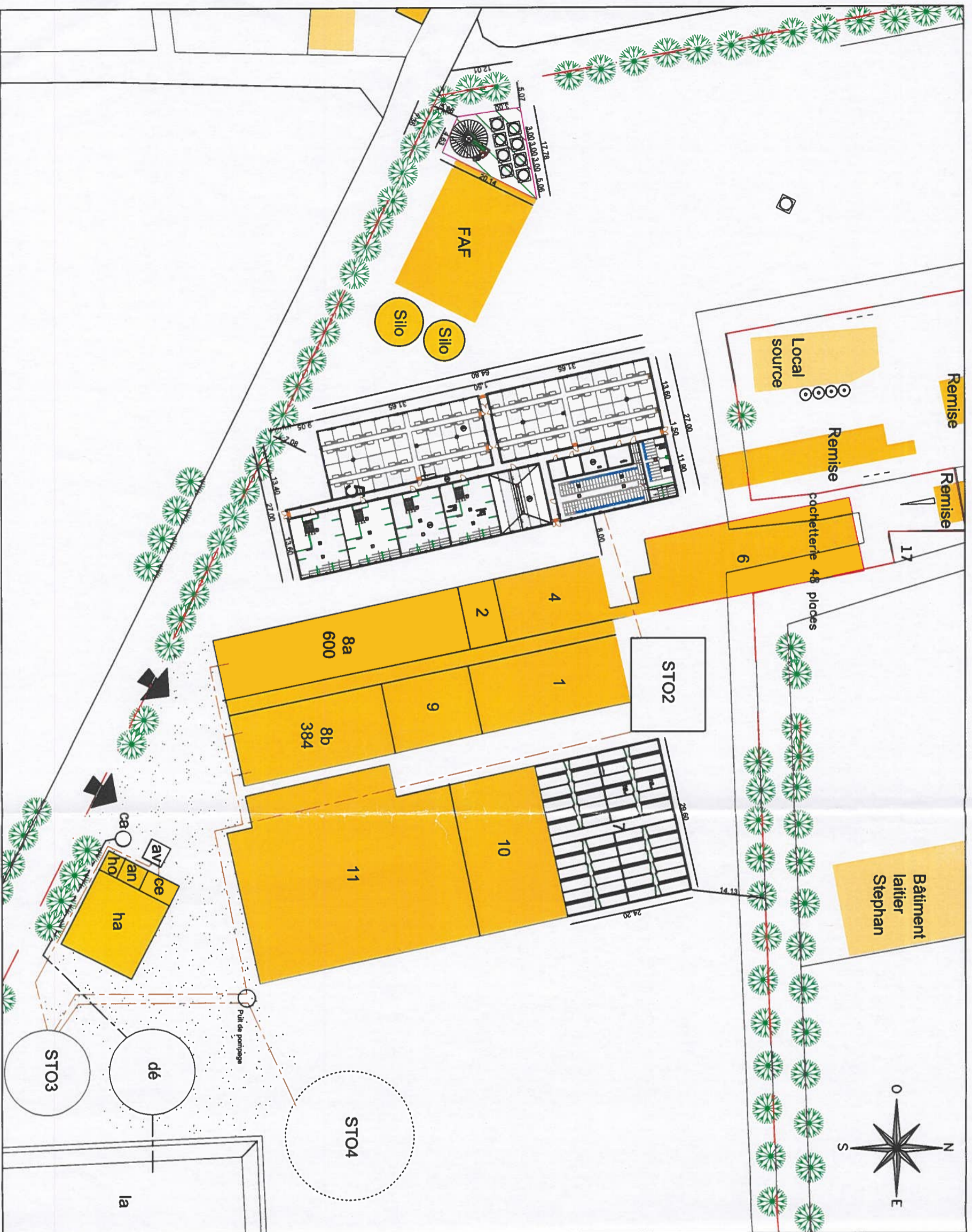
Maitre d'ouvrage : SCEA GONIDEC
KERMENGUY
29790 BEUZEC

N° de plan : PC2a
Titre : Plan d'implantation

Dessinateur : TC
Date : 08/09/2023
Echelle : 1/2500

Ref cadastre : Sect : YC
N° : 214





- Légende -

- Bâtimens existants
- Bâtimens en cours de construction
- Aire stabilisée
- Limite de propriété
- Evacuation Eaux Pluviales (Derivement dans le milieu naturel)
- Réseau lisier
- Transfert manuel de lisier
- Zone à risque
- Terrain naturel
- Plantations existantes

FAF Fabrique d'Aliment à la Ferme
 av Fosse tampon aval
 ca Silo tour réacteur Carbofil 100 m³
 dé Fosse décanteur boues
 la Lagune stockage effluent épuré
 ha Hangar centrifugeuse et stockage refus
 ce Local centrifuge
 an Fosse anoxie 108 m² utile
 ho Fosse homogénéisation 35 m² utile

N° Bât.	Bâtiment après projet	N° fosse	Stockage en m ³ utile
1	896 pl. post-sevrage	P2	1786
2	120 pl. engraissement		
4	660 pl. post-sevrage		
5	88 pl. matériel	P1	939
5	66 pl. végétale		
5	234 pl. gestantes		
6	36 pl. quarantaine	P3	290
6	48 pl. renouvellement cochetterie		
7	40 pl. gestantes cochetterie	P5	772
8	694 pl. engraissement	P2	1786
9	984 pl. engraissement	P4	744
10	198 pl. engraissement		
10	432 pl. engraissement		
11	1130 pl. engraissement		
Local embarquement			40
TOTAL PREFEROSSES			4571
Fosse de réception non couverte (transfert)			600
Fosse couverte			880
Fosse couverte			2389
TOTAL FOSSES EXTERIEURES			3869

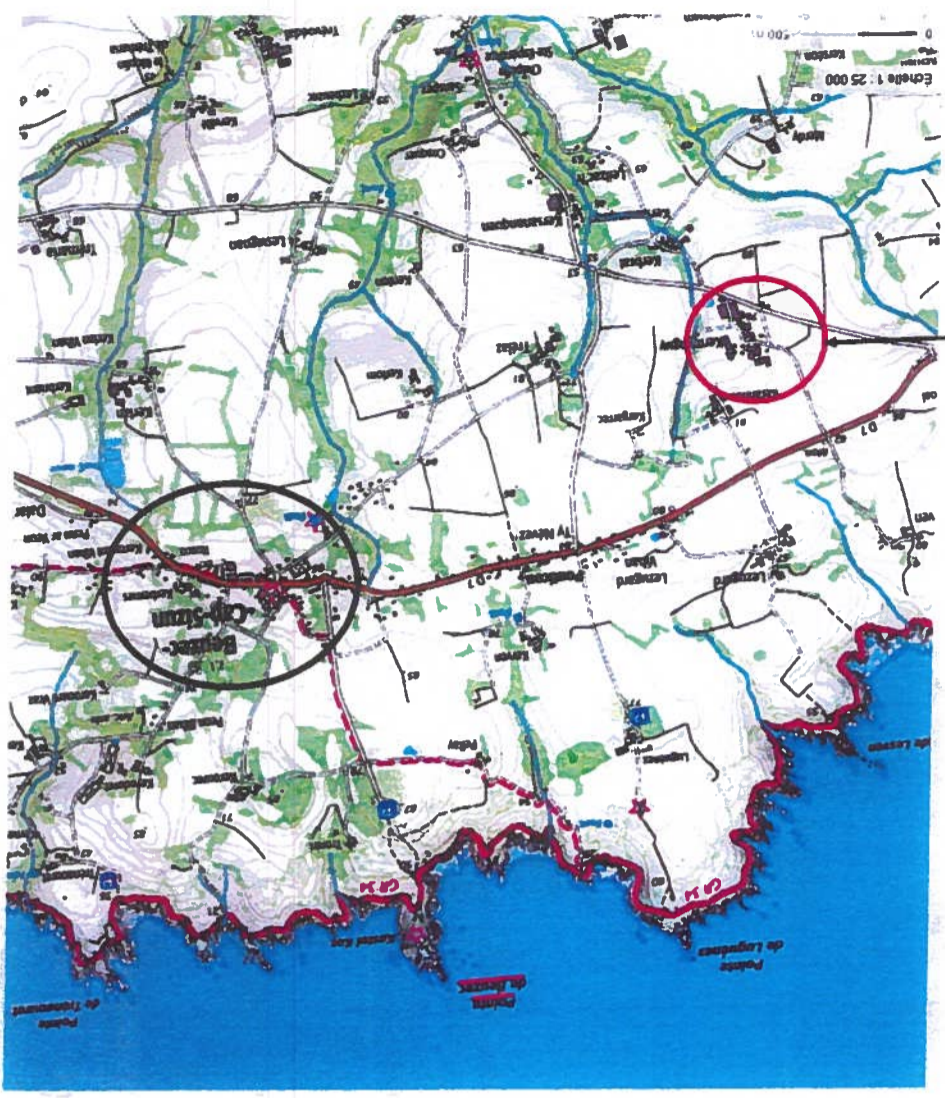
Ouvrage : Construction de silos pour FAF et construction d'un engraissement et d'une maternité, verraterie
 Maître d'ouvrage : SCEA GONIDEC
 KERMENGUY
 29790 BEUZEC

N° de plan : Titre :
 PC2b Plan de masse

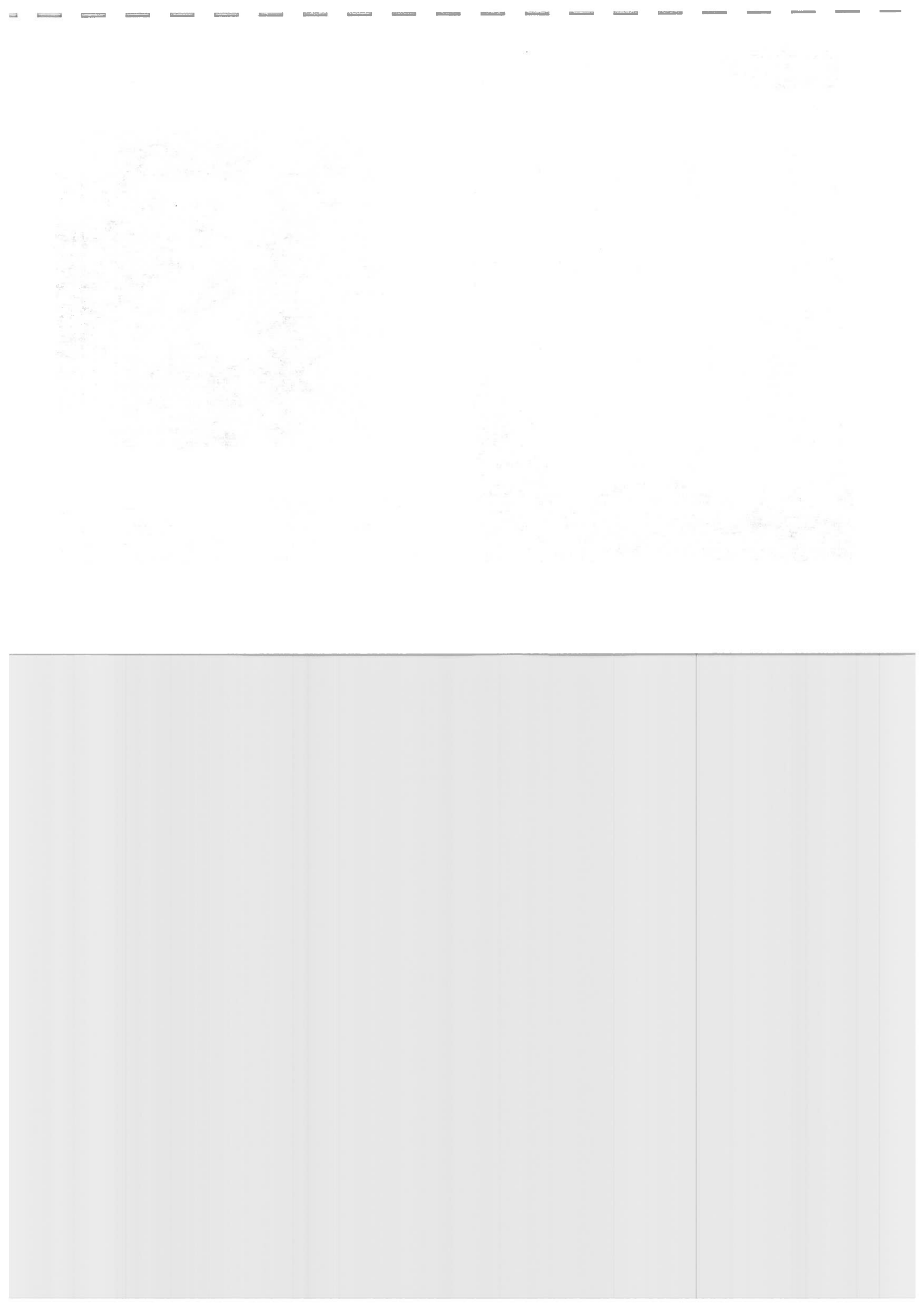
Dessinateur : TC
 Date : 08/09/2023
 Echelle : 1/750
 Ref cadastre : Sect : YC
 N° : 214

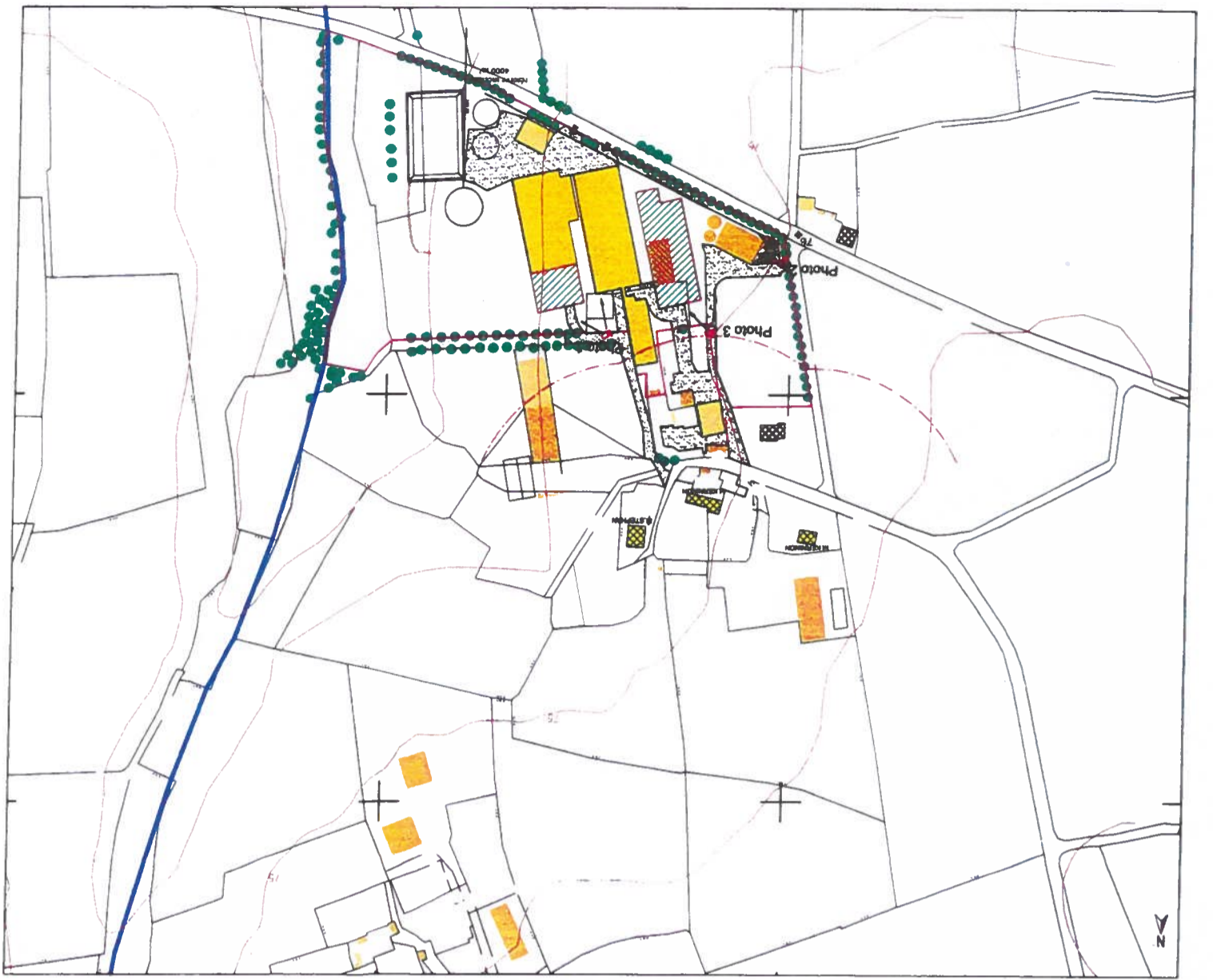
Bureau d'études Environnement

N° de plan : PCI	Titre : Plan de situation	Destinateur : TC	Date : 17/07/2023	Echelle :	Ref cadastre : Sect : YC N° : 214
			Ouvrage : Construction de silos pour FAF et construction d'un engraissement et d'une maternité		Maître d'ouvrage : SCA GONDEC KERMENGY 29790 BEUZEC



Références de la parcelle 000/YC/214
 Contenance cadastrale
 40 800 mètres carrés
 Adresse
 KERMENGY
 29790 BEUZEC CAP SIZUN





- Bâtiments existants
- Projet
- Bâtiment à démolir
- Habitats tiers
- Habitation de l'éleveur
- Aire stabilisée
- Limite de propriété
- Ruisseau
- Ligne Topographique
- Accès
- Plantations existantes
- Prise de vue des photos
- Talutage de rétention

- Légende -





PCM-2 N° de plan : Titre : Ouvrage : Construction de silos pour FAF et construction d'un engraissement et d'une maternité, verrerie 29790 BEUZEC KERMEGUY	Plan de démolition	TC Destinataire : Date : 17/07/2023 Echelle : 1/750 Ref cadastre : Sect : YC N° : 214
		Maître d'ouvrage : SCA GONDEC 29790 BEUZEC KERMEGUY

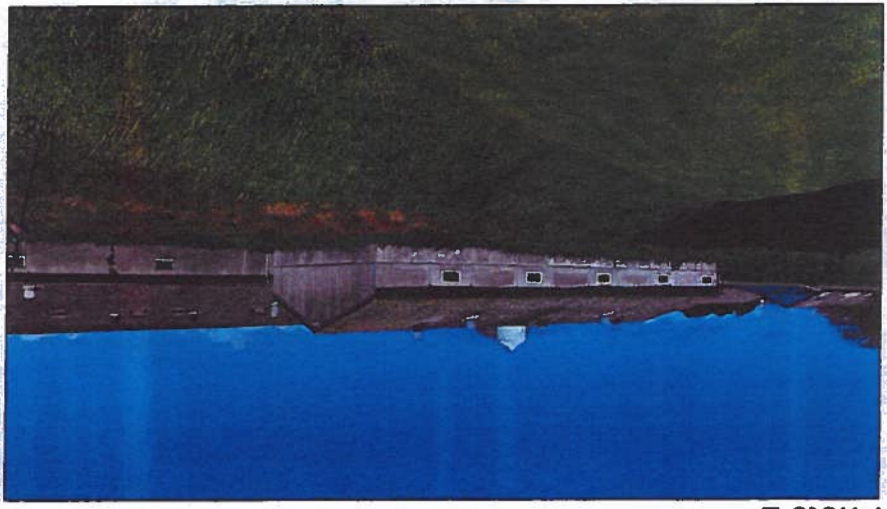


Photo 2



Photo 1

Photo 1 (avant travaux) :



Photo 1 (après travaux) :

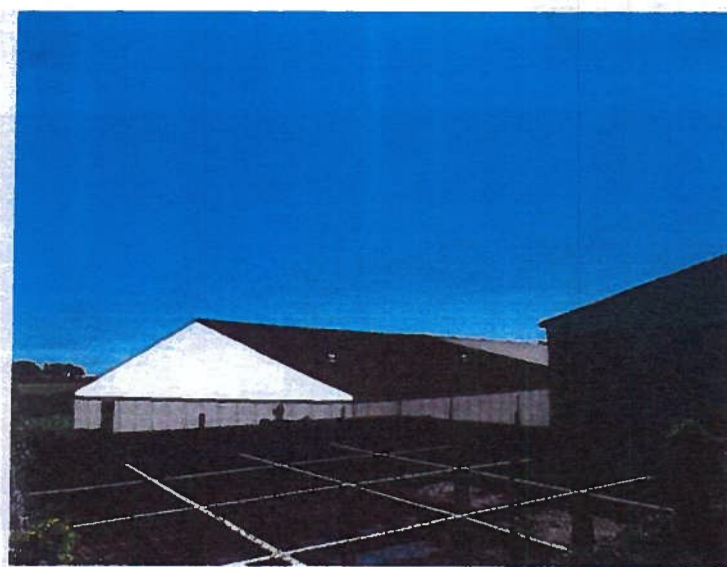
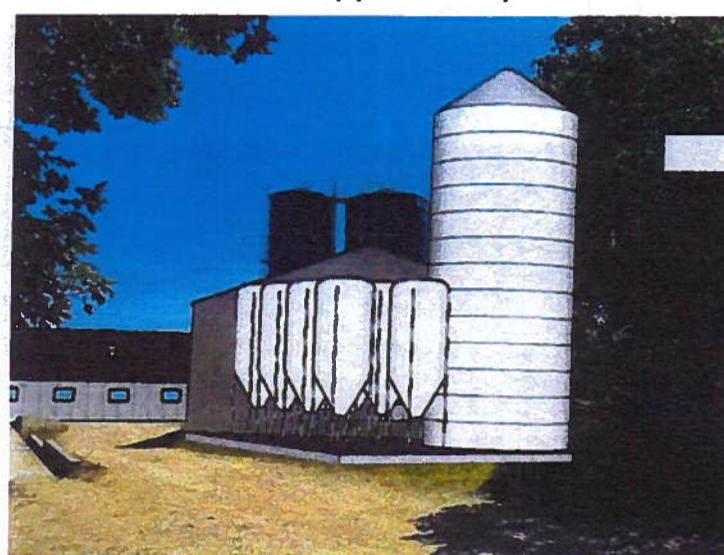



Photo 2 (avant travaux) :



Photo 2 (après travaux) :



Ouvrage :	Construction de silos pour FAF et construction d'un engraissement et d'une maternité KERMENGUY 29790 BEUZEC	Maître d'ouvrage :	SCEA GONIDEC KERMENGUY 29790 BEUZEC		
N° de plan :	Titre :	Dessinateur :	Date :	Echelle :	
PC6 - 7 - 8	Volet paysager	TC	17/07/2023		

Ouvrage : Construction de silos pour FAF et construction d'un engraissement et d'une maternité KERMENGY 29790 BEUZEC	Maître d'ouvrage : SCEA GONIDEC KERMENGY 29790 BEUZEC	Echelle :	Date : 17/07/2023	Dessinateur : TC	N° de plan : PC6-7-8
					Titre : Volet paysager

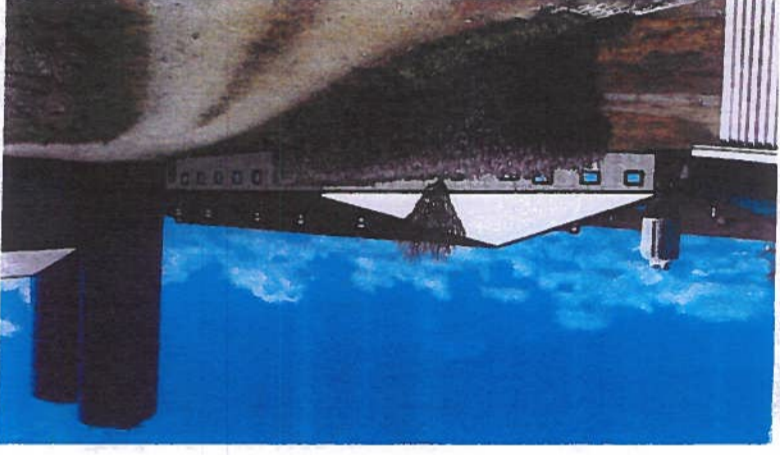


Photo 3 (après travaux) :

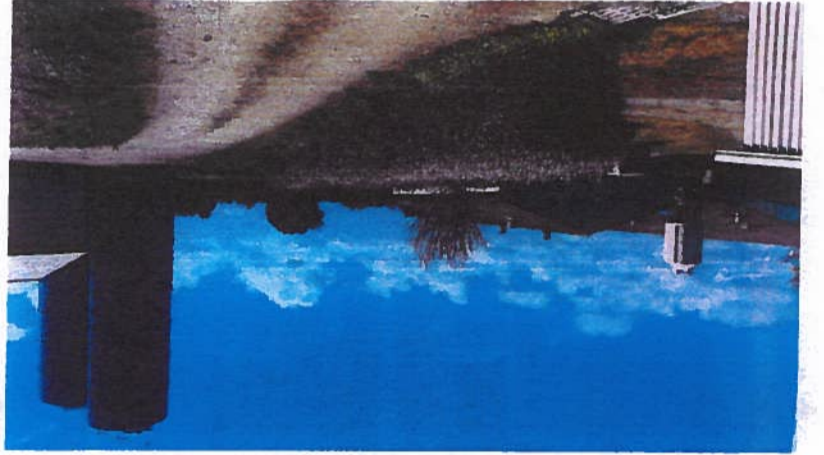
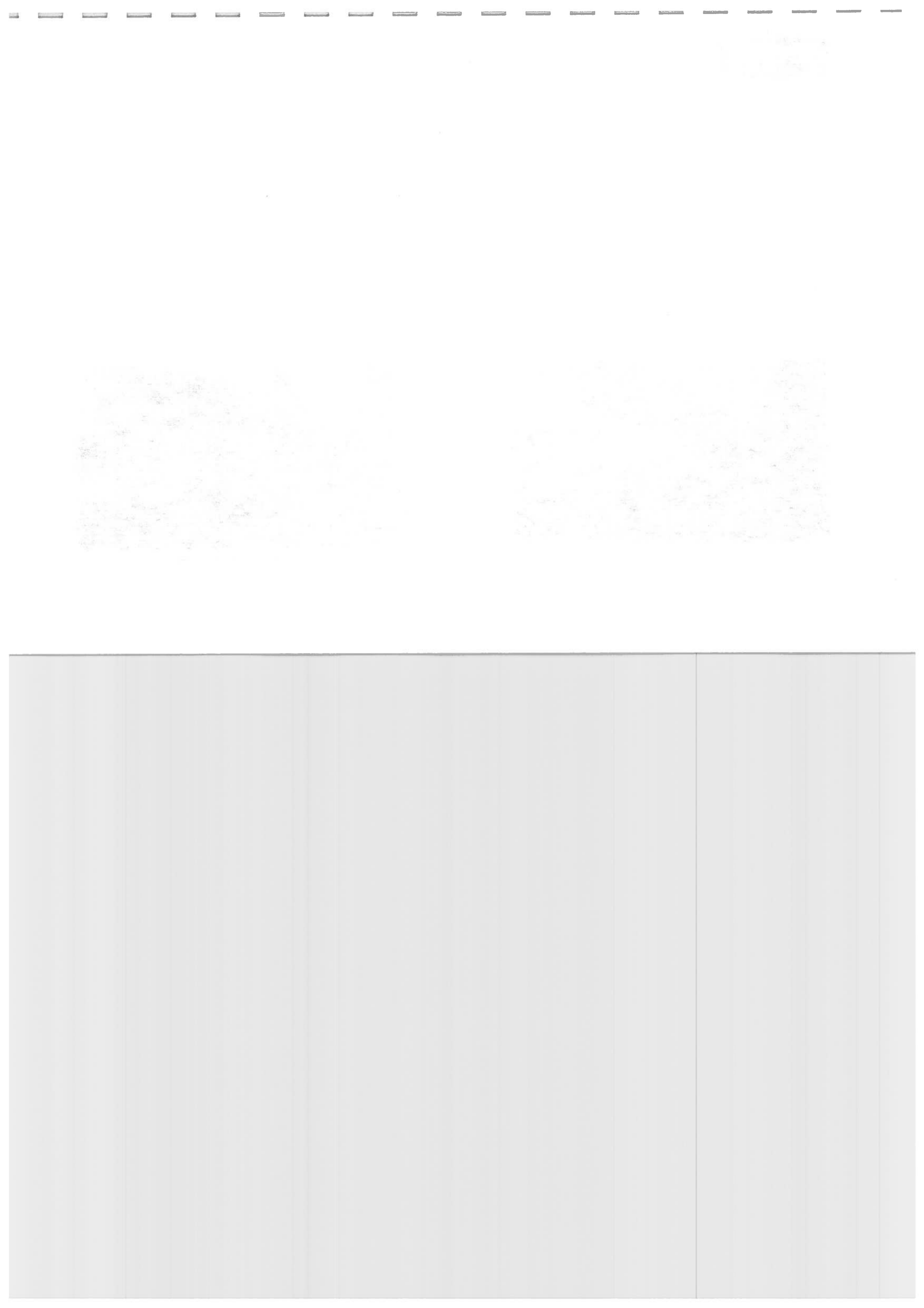
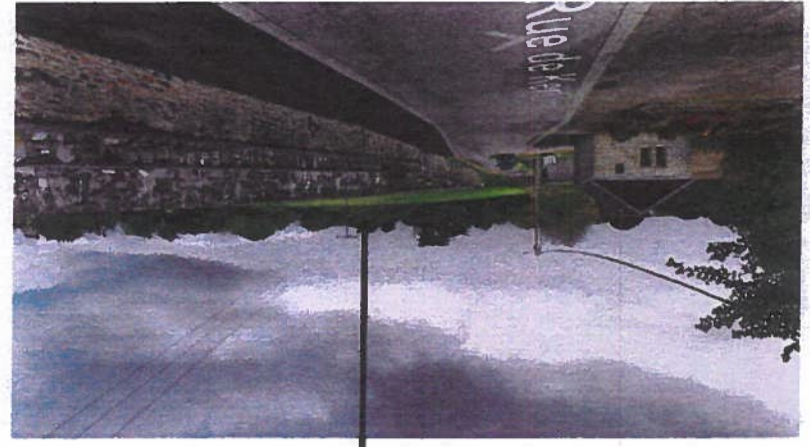


Photo 3 (avant travaux) :





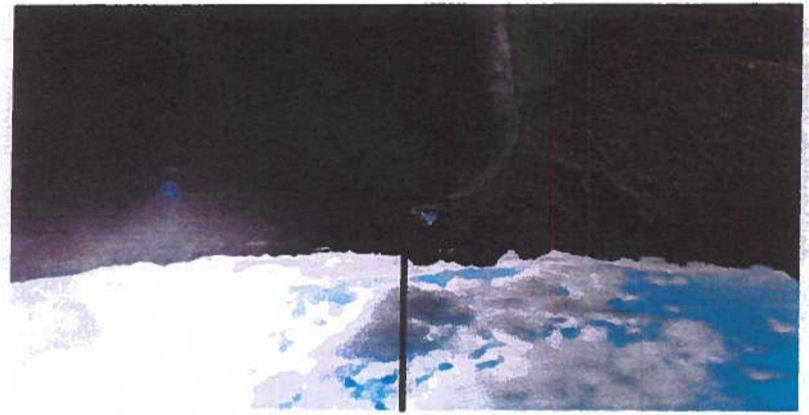
Carte avec position des points de vue



Point de vue n°2
Exploitation



Point de vue n°3
Exploitation



Point de vue n°1
Exploitation

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures to ensure the reliability of the results.

3. The third part of the document describes the challenges faced during the data collection process. It notes that incomplete or inconsistent data can significantly impact the quality of the analysis.

4. The fourth part of the document discusses the importance of data validation and quality control. It stresses that thorough checks are necessary to identify and correct any errors or inconsistencies in the data.

Category	Sub-category	Value	Unit
A	A1	100	kg
	A2	200	kg
	A3	300	kg
	A4	400	kg
	A5	500	kg
	A6	600	kg
	A7	700	kg
	A8	800	kg
	A9	900	kg
	A10	1000	kg
B	B1	150	kg
	B2	250	kg
	B3	350	kg
	B4	450	kg
	B5	550	kg
	B6	650	kg
	B7	750	kg
	B8	850	kg
	B9	950	kg
	B10	1050	kg
C	C1	200	kg
	C2	300	kg
	C3	400	kg
	C4	500	kg
	C5	600	kg
	C6	700	kg
	C7	800	kg
	C8	900	kg
	C9	1000	kg
	C10	1100	kg
D	D1	250	kg
	D2	350	kg
	D3	450	kg
	D4	550	kg
	D5	650	kg
	D6	750	kg
	D7	850	kg
	D8	950	kg
	D9	1050	kg
	D10	1150	kg

Bâtiment 6

Jeune du Tiers

-17



cochetterie 48 places

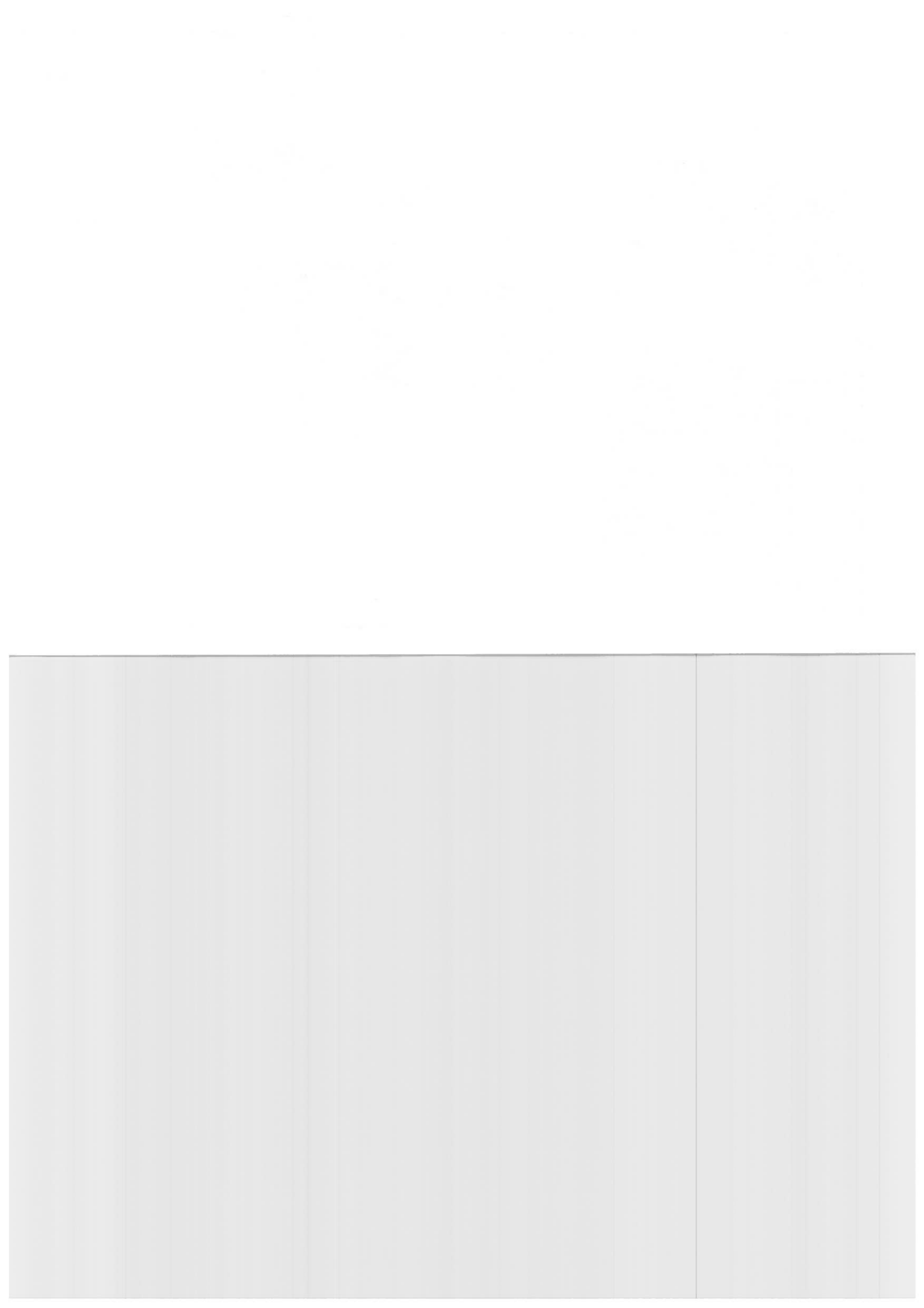
quarantaine 36 places

gestante cochettes 40 places

8/03/2023 SCEA GONIDEC Beuzec Cap Sizun

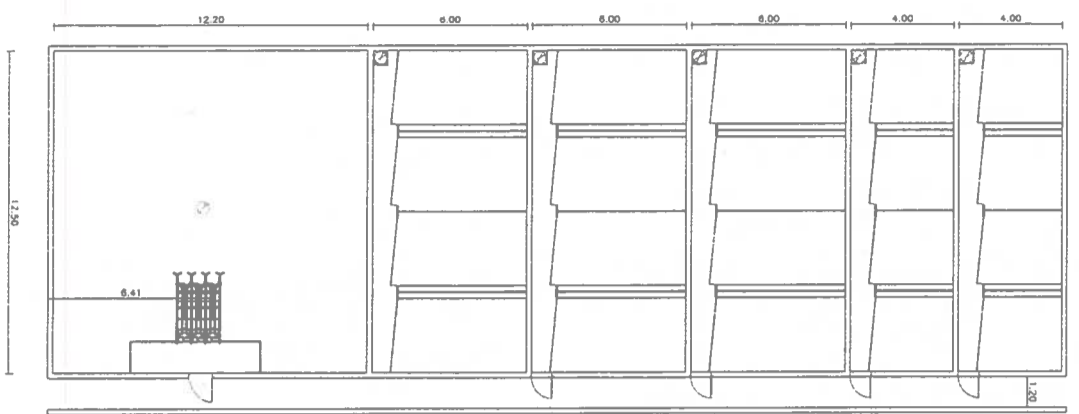


BESOIN EN PLACE AUTORENOUVELLEMENT
Dans le cadre de la loi n° 2017-1836 du 23 décembre 2017 relative à la transition énergétique, le groupement s'engage notamment de respecter les mesures prévues à l'article 17 de la loi n° 2017-1836 du 23 décembre 2017 relative à la transition énergétique.



Bahimar G.
Cochetterie +
quarantaine

Aménagement identique puisque c'est un
épaissement et déjà une gestante.

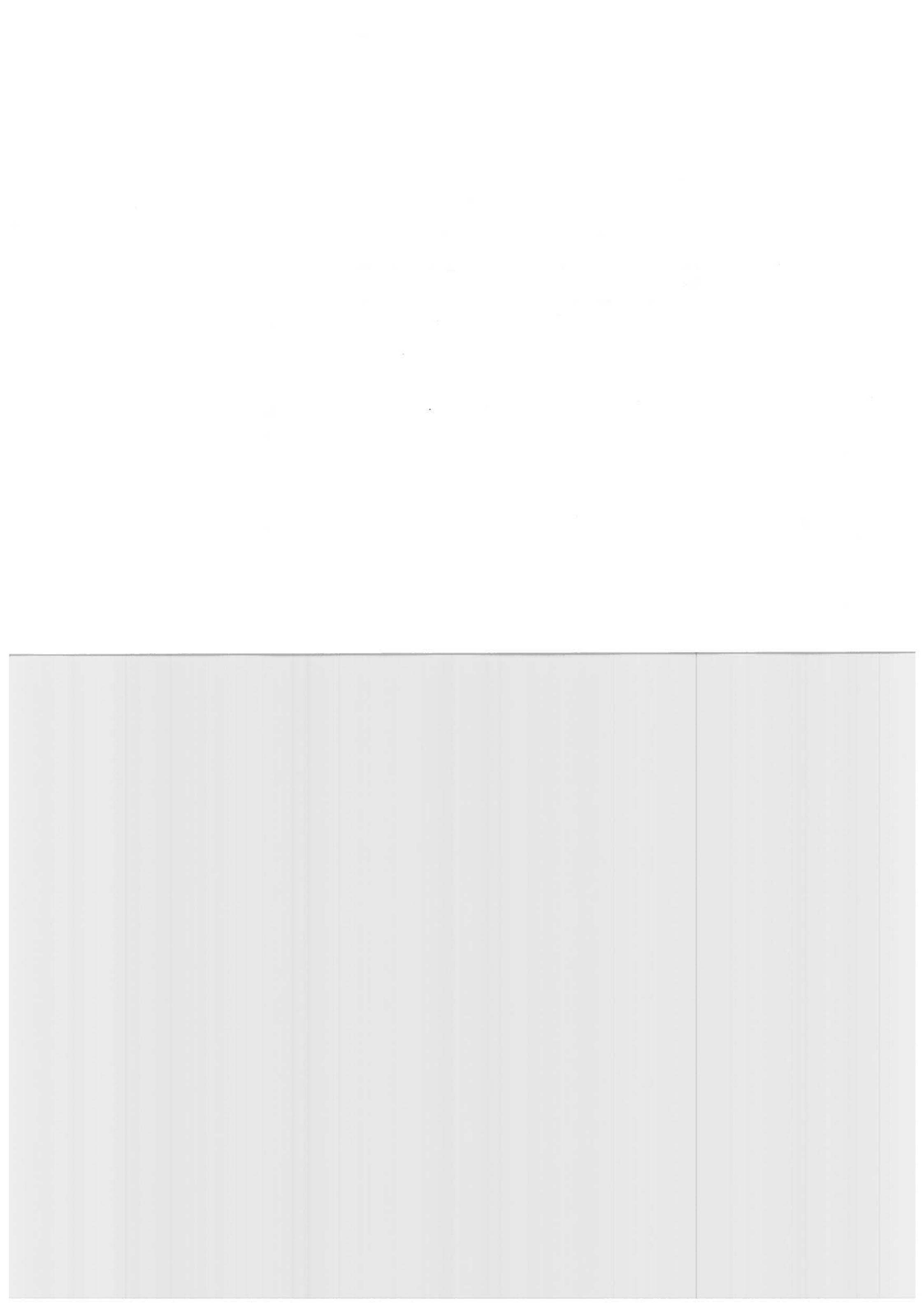


cochetterie 48 places

quarantaine 36 places

gestante cochettes 40 places

11/04/2023	SCEA GONIDEC Beuzec Cap Surin
EUREDEN	
11 rue de la République - 29200 Beuzec Cap Surin - France	
Téléphone : 02 97 82 12 12 - Email : contact@eureden.com	





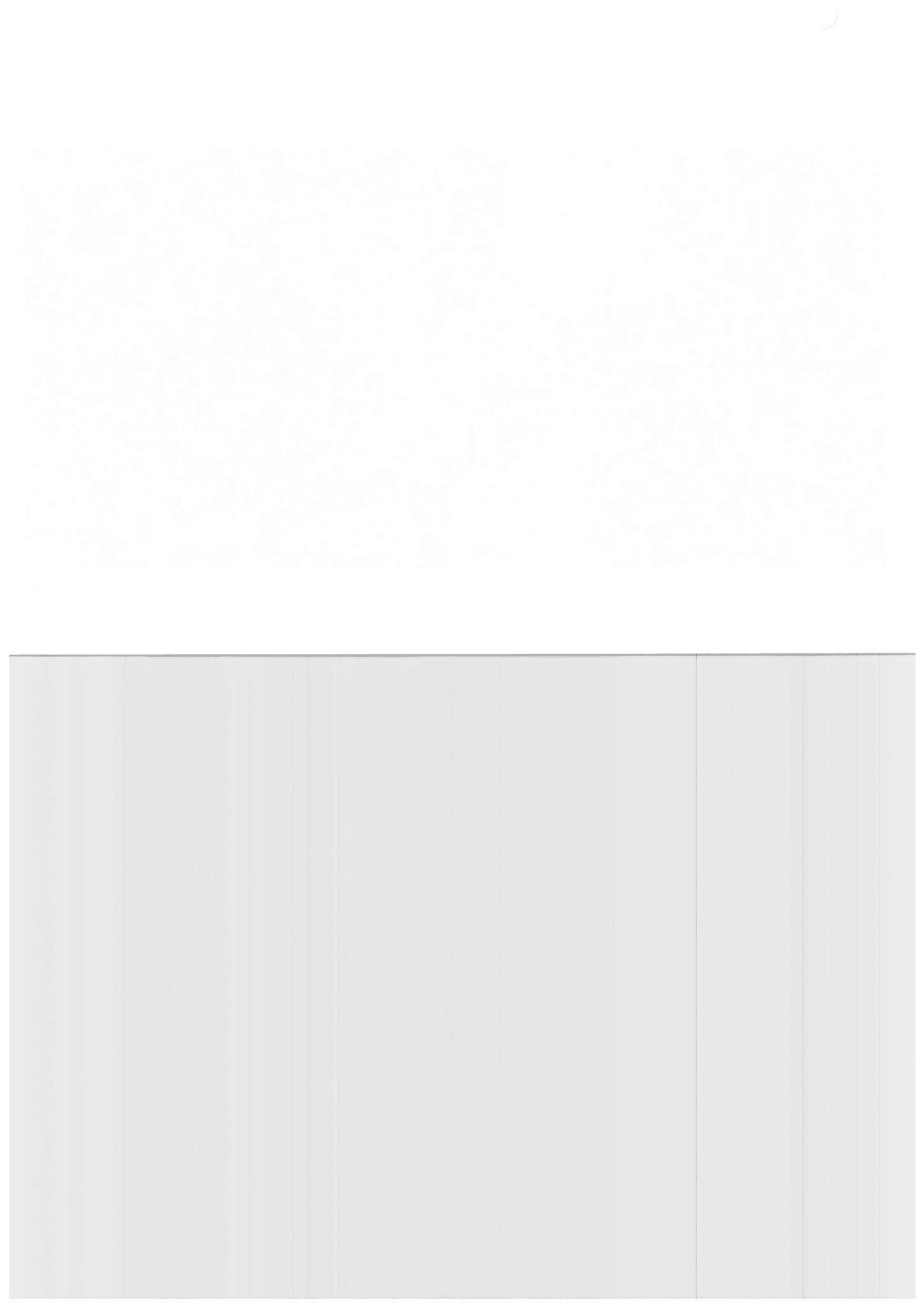
Sit SC24 GON DEC



50 m

Sit P. h. v. STERHAN

Visualisation cartographique - Geoportail



1.3 DESCRIPTION, NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

1.3.1 Description avant et après projet

	AVANT	APRES	Evolution
Effectifs animaux			
Animaux présents	280 reproducteurs 2710 porcs charcutiers dont 18 cochettes non saillies 1580 porcelets Soit 3866 AE	350 reproducteurs 3558 porcs charcutiers 36 cochettes non saillies 1556 porcelets Soit 4955 AE	+ 70 reproducteurs + 848 charcutiers + 36 cochettes - 24 porcelets Soit +1089 AE
Animaux produits	280 reproducteurs 9100 porcs charcutiers produits / an 9300 porcelets produits / an	350 reproducteurs 11000 porcs charcutiers produits / an 11440 porcelets produits / an	+ 70 reproducteurs + 1900 charcutiers + 2140 porcelets
Volume de stockage disponible	7234 m ³	8048 m ³	+ 814 m ³
Production d'effluents			
Production d'azote et de phosphore	7523 m ³ - 32350 kg N - 18600 Kg P-23506 kg K	8112 m ³ - 39913 kg N - 22962 Kg P- 28995 kg K	+ 7563 kg N - + 4362 kg P- +5489 kg K
Lisier non traité épandu sur les terres	628 m ³ - 2702 kg N-1554 kg P-1963 kg K	2515 m ³ -12373 kg N-7118 kg P-8988 kg K	+ 9671 kg N-+5564 kg P- 7025 kg K
Traitement du lisier			
Lisier brut à traiter :	6895 m ³ - 29648 kg N-17046 kg P- 21543 kg K	5597 m ³ -27540 kg N-15844 kg P-20007 kg K	-2108 kg N, -1202 kg P, -1536 kg K
- Refus de centrifugeuse :	237 t - 5929 kg N- 14275 kg P-2956 kg K	392 t-4131 kg N-11883 kg P-1400 kg K	-1798 kg N, -2392 kg P, -1556 kg K
- Lisier centrifugé :	6585 m ³ - 23718 kg N-2771 kg P- 18587 kg K	5094m ³ -23409 kg N-3961 kg P-18606 kg K	-309 kg N,-1190 kg P,- 19 kg K

L'EARL de LEZOUALC'H devient préteur de la SCEA GONIDEC avec une SAU de 97,52 ha. Florian GONIDEC est installé dans cette société.

Tableau 5 : Présentation du projet AVANT / APRES

EARL de LEZOUALC'H	144,59 ha SAU	2300 kg N et 1138 kg P	141,47 ha de SAU 2284 kg N-2140 kg P-10448 kg K	+ 3,12 ha SAU
EARL de LEZOUALC'H	-	-	97,52 ha SAU 9357 kg N-6043 kg P-6923 kg K	
EARL de LEZOUALC'H	60,83 ha SAU	550 kg N et 238 kg P	60,83 ha SAU 900 kg N-892 kg P-5079 kg K	
EARL de LEZOUALC'H	39,88 ha SAU		51,95 ha SAU	+ 12,07 ha SAU
Compostage du refus de centrifugation et exportation	1,89 t / jour		1,07 t/jour	- 0,82 t/jour
Valorisation des produits bruts ou issus du traitement				
Azote et phosphore abattus	70 % N et 84 % P		70% N et 75 % P	
Lisier centrifugé traité en station bio. : - Boues : - Effluent traité ou surageant :	6585 m ³ - 20398 kg N-3518 kg P-16304 kg K 712 m ³ - 2550 kg N-1099 kg P-2779 kg K 4032 m ³ - 1020 kg N-1099 kg P-13154 kg K		4381 m ³ -20132 kg N-3406 kg P-16001 kg K 722 m ³ -2368 kg N-2044 kg P-2581 kg K 3755 m ³ -1184 kg N-1363 kg P-13420 kg K	-266 kg N,-112 kg P,-303 kg K -182 kg N, + 945 kg P,-198 kg K +164 kg N,+264 kg P,+266 kg K
Lisier centrifugé épandu sur terres	888 m ³ - 3321 kg N-573 kg P-2654 kg K		713-3277 kg N-555 kg P-2605 kg K	-44 kg N,-18 kg P,-49 kg K



Diagnostic Environnement
de l'Exploitation de l'Élevage



Diagnostic Environnement
de l'Exploitation de l'Élevage



DOCUMENT DE COLLECTE ET CALCULS

Exploitation et site(s) concernés

SCEA GONIDEC
Kermenguy
Beuzec Cap Sizun

Nom du site

Lieu dit

Commune

Organisme et technicien ayant réalisé ce dossier

EUBAT



INSTITUT DE L'ÉLEVAGE

149 rue de Bercy
75 595 PARIS Cedex 12

Tab 1b - PORCINS • BÂTIMENTS, PLEIN AIR

		(1)										
Repère de l'unité de fonctionnement	Unité de fonctionnement, mode de logement, surface existante estimée et nombre de places	Types d'animaux	Nombre d'animaux par an ou nombre de places occupées	Poids d'entrée/sortie ou durée d'occupation (%)	Mode d'alimentation	Nombre de bandes	kg totaux	kg totaux maîtrisables	Nature et quantité de litière par animal et par jour	Type de déjections à stocker	Périodicité de curage ou de raclage	Destination des déjections
1	1 Caillebotis intégral (896 places)	PS b	6 630	8-31kg		7,40	2 586 kgN	2 586kgN		L		PF2
2	2 Caillebotis intégral (120 places)	PC b	372	31-118kg	Asoupe	3,10	967 kgN	967kgN		L		PF2
3	4 Caillebotis intégral (660 places)	PS b	4 818	8-31kg	Aseche	7,30	1 879 kgN	1 879kgN		L		PF2
4	5 Caillebotis intégral (388 places)	TMa b TSG b TG b	88 86 234	100 % 100 % 100 %			5 548 kgN	5 548kgN		L		PF1
5	6 Caillebotis intégral (124 places)	TQa b TQa b TcG b	36 48 40	100 % 100 % 100 %	Asoup e Asoup		1 227 kgN	1 227kgN		L		PF3
6	7 Caillebotis intégral (694 places)	PC b	2 221	31-118kg	Asoupe	3,20	5 774 kgN	5 774kgN		L		PF5
7	8 Caillebotis intégral (984 places)	PC b	3 050	31-118kg	Asoupe	3,10	7 931 kgN	7 931kgN		L		PF2
8	9 Caillebotis intégral (198 places)	PC b	614	31-118kg	Asoupe	3,10	1 596 kgN	1 596kgN		L		PF2
9	10 Caillebotis intégral (432 places)	PC b	1 339	31-118kg	Asoupe	3,10	3 482 kgN	3 482kgN		L		PF4
10	11 Caillebotis intégral (1130 places)	PC b	3 503	31-118kg	Asoupe	3,10	9 108 kgN	9 108kgN		L		PF4
11												
12												

Porcins		Total	Maîtrisable	Plein air
kgN/an		40 098	40 098	

Tab 1b - DESCRIPTION DES UNITÉS • PORCINS

1 - 1 Caillebotis intégral

Animaux	Effectifs Moyens		Poids		Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	%Stock
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie				
bi - Porcelet post-sevrage	896	31	8	31		7,40	6630	100 %

Type de déjections à stocker	PF2	100 %	Epanch.	%Pertes (100 %)	%kgN (100 %)	%Stock (100 %)	Nature de litière
L - Lisier							Quantité de litière
							Surface de l'unité 0,0 m²

2 - 2 Caillebotis intégral

Animaux	Effectifs Moyens		Poids		Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	%Stock
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie				
bi - Porc charc. ap. post-sev.	120	118	31	118	Alimentation souge	3,10	372	100 %

Type de déjections à stocker	PF2	100 %	Epanch.	%Pertes (100 %)	%kgN (100 %)	%Stock (100 %)	Nature de litière
L - Lisier							Quantité de litière
							Surface de l'unité 0,0 m²

3 - 4 Caillebotis intégral

Animaux	Effectifs Moyens		Poids		Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	%Stock
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie				
bi - Porcelet post-sevrage	660	31	8	31	Alimentation sèche	7,30	4818	100 %

Type de déjections à stocker	PF2	100 %	Epanch.	%Pertes (100 %)	%kgN (100 %)	%Stock (100 %)	Nature de litière
L - Lisier							Quantité de litière
							Surface de l'unité 0,0 m²

4 - 5 Caillebotis intégral

Animaux	Effectifs Moyens		Poids		Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	%Stock
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie				
bi - Truie allait. maternité	88					100 %		100 %
bi - Truie saillie/confir/gest	66					100 %		100 %
bi - Truie gestante confirmée	234					100 %		100 %

Type de déjections à stocker	PF1	100 %	Epanch.	%Pertes (100 %)	%kgN (100 %)	%Stock (100 %)	Nature de litière
L - Lisier							Quantité de litière
							Surface de l'unité 0,0 m²

Tab 1b - DESCRIPTION DES UNITÉS • PORCINS

5 - 6 **Caillebotis intégral**

Animaux	Effectifs Moyens	Poids Entrée	Poids Sortie	Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	Animaux Produits	%Stock
bi - Cochetle quarantaine	36			Alimentation soupe	100 %			100 %
bi - Cochetle quarantaine	48			Alimentation soupe	100 %			100 %
bi - Truie confin./gestante	40				100 %			100 %

Type de déjections à stocker PF3 100 %

L - Lisier

Nature de litière

Quantité de litière

Surface de l'unité

6 - 7 **Caillebotis intégral**

Animaux	Effectifs Moyens	Poids Entrée	Poids Sortie	Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	Animaux Produits	%Stock
bi - Porc charc. ap. post-sev.	694	31	118	Alimentation soupe		3,20	2221	100 %

Type de déjections à stocker PF5 100 %

L - Lisier

Nature de litière

Quantité de litière

Surface de l'unité

7 - 8 **Caillebotis intégral**

Animaux	Effectifs Moyens	Poids Entrée	Poids Sortie	Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	Animaux Produits	%Stock
bi - Porc charc. ap. post-sev.	984	31	118	Alimentation soupe		3,10	3050	100 %

Type de déjections à stocker PF2 100 %

L - Lisier

Nature de litière

Quantité de litière

Surface de l'unité

8 - 9 **Caillebotis intégral**

Animaux	Effectifs Moyens	Poids Entrée	Poids Sortie	Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	Animaux Produits	%Stock
bi - Porc charc. ap. post-sev.	198	31	118	Alimentation soupe		3,10	614	100 %

Type de déjections à stocker PF2 100 %

L - Lisier

Nature de litière

Quantité de litière

Surface de l'unité

Tab 1b - DESCRIPTION DES UNITÉS • PORCINS

9 - 10

Caillebotis intégral

Animaux	Effectifs Moyens	Poids Entrée	Poids Sortie	Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	Animaux Produits	%Stock
bi - Porc charc. ap. post-sev.	432	31	118	Alimentation soupe		3,10	1339	100 %

Type de déjections à stocker	PF4	Epanch.	%Pertes (100 %)	%kgN (100 %)	%Stock (100 %)	Nature de litière
L - Lisier	100 %					

Quantité de litière

Surface de l'unité

10 - 11

Caillebotis intégral

Animaux	Effectifs Moyens	Poids Entrée	Poids Sortie	Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	Animaux Produits	%Stock
bi - Porc charc. ap. post-sev.	1 130	31	118	Alimentation soupe		3,10	3503	100 %

Type de déjections à stocker	PF4	Epanch.	%Pertes (100 %)	%kgN (100 %)	%Stock (100 %)	Nature de litière
L - Lisier	100 %					

Quantité de litière

Surface de l'unité

Tab 2. STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DEJECTIONS ET EFFLUENTS

Repère de l'unité de stockage	Types de stockage (fumière, fosse, stockage au champ, salle de traite, silo)		Hauteur totale (uniquement fosse)	Hauteur de garde (uniquement fosse)	Origine des produits	Types de produits	kg totaux maîtrisables correspondants	intervalle entre vidange ou durée de stockage (mois)	Capacité existante utile ou volume des silos
1	PF1	Préfosse caillabois	2,50 m	0,40 m	5	L	2 602kgN		547 m³
2	PF2	Préfosse caillabois	2,50 m	0,40 m	2 4 8 9	L	14 100kgN		1 786 m³
3	PF3	Préfosse caillabois	2,50 m	0,40 m	6	L	1 227kgN		290 m³
4	PF4	Préfosse caillabois	2,50 m	0,40 m	10 11	L	7 302kgN		744 m³
5	PF5	Préfosse caillabois	2,50 m	0,40 m	7	L	5 774kgN		772 m³
6	PFE	Préfosse caillabois	2,50 m	0,40 m	PF4	L	252kgN		40 m³
7	STO2	Fosse rectang enterrée non couverte	3,00 m	0,50 m		E	0kgN		800 m³
8	STO3	Fosse circulaire enterrée couverte	3,00 m	0,25 m	PF4 PFE	L	5 036kgN		880 m³
9	STO4	Fosse circulaire enterrée couverte	3,00 m	0,25 m	PF1 PF2	L	3 806kgN		2 389 m³

Toutes espèces		Total	Maîtrisable	Plein air	Pâture
kgN/an		40 098	40 098		

* dont réservé par traitement

Types de produits :
 A : fiente accumulée, F : fumier compact, M : fumier mou, L : lisier, P : purin, S : fientes sèches, H : fientes humides, E : autres effluents, W : import liquide/solide

Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Couverture de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/rafage	Type de produit correction /placemois	Mode d'alimentation correction /placemois	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m ² volailles de chair, m ² eaux soutées, m ² silo correction /placemois	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur aire de vie	% Répartition en ou égoutage	% Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de turnier	Capacité utile réglementaire
ST04 Fosse circulaire enterrée couverte																		547,0 m ³
PF1 Préfasse calibots (Stockage complémentaire -> ST04 Fosse circulaire enterrée couverte)																		
647 m ³ utiles, HT = 2,60 m, HG = 0,40 m																		
5	Calibots intégral						TMa B	88	7,5		4,05 m ³							356,4 m ³
							TSG B	88	7,5		2,70 m ³							178,2 m ³
							TG B	234	7,5		2,70 m ³							631,8 m ³
ST04 Fosse circulaire enterrée couverte																		
Trop plein																		
1786,0 m ³																		
Capacité utile forfaitaire																		
1786,0 m ³																		
PF2 Préfasse calibots (Stockage complémentaire -> ST04 Fosse circulaire enterrée couverte)																		
1786 m ³ utiles, HT = 2,60 m, HG = 0,40 m																		
1	Calibots intégral						PS B	8-31kg	998	7,5	0,54 m ³							483,8 m ³
2	Calibots intégral						Asoupe	PC B 3-118kg	120	7,5	0,81 m ³							97,2 m ³
4	Calibots intégral						Asouche	PS B 8-31kg	660	7,5	0,54 m ³							356,4 m ³
8	Calibots intégral						Asoupe	PC B 3-118kg	984	7,5	0,81 m ³							797,0 m ³
9	Calibots intégral						Asoupe	PC B 3-118kg	198	7,5	0,81 m ³							160,4 m ³
ST04 Fosse circulaire enterrée couverte																		
Trop plein																		
-108,9 m ³																		

Station météo : Péninsule bretonne sud Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Station météo : Péninsule bretonne sud

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

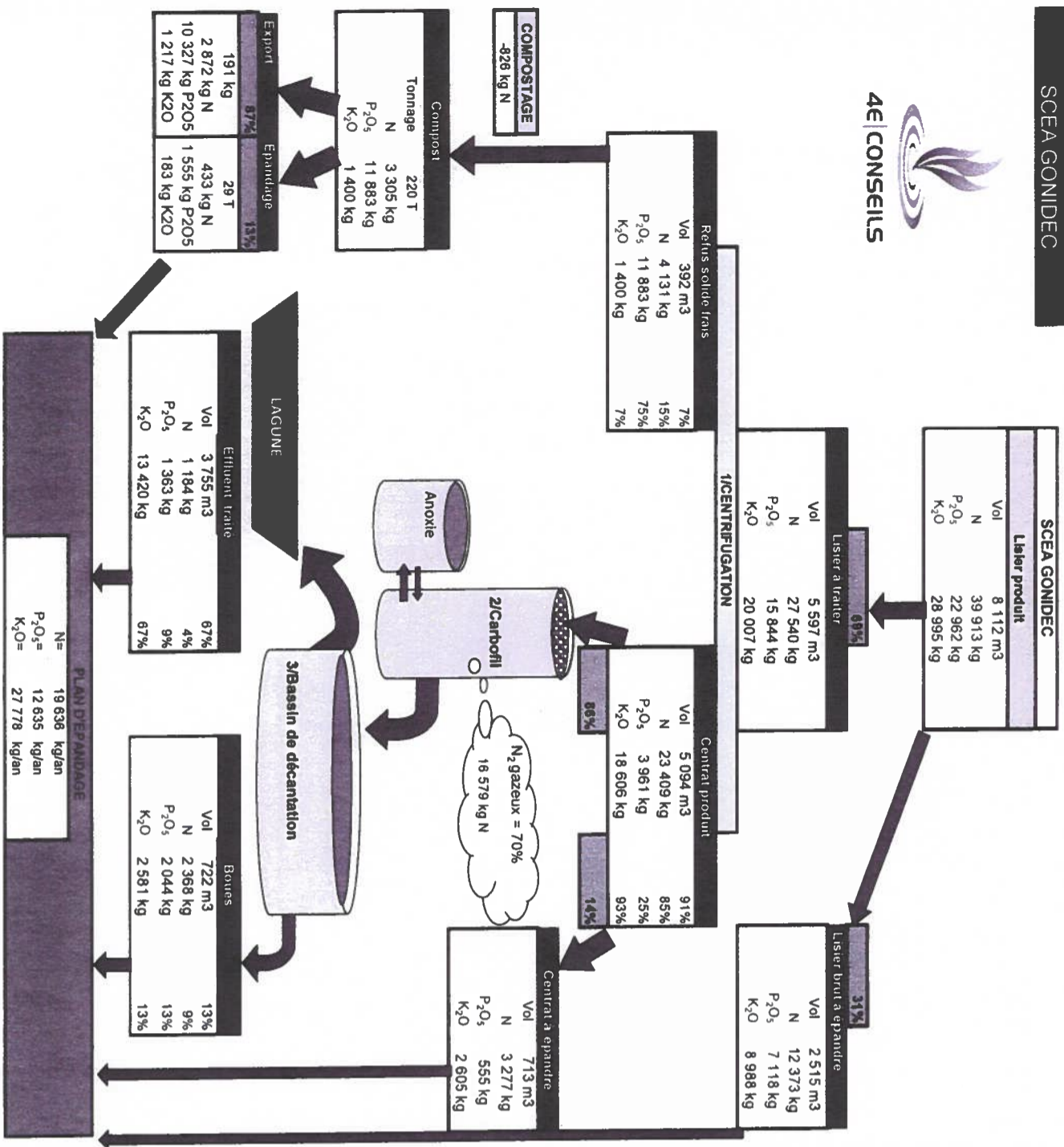
Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/racage	Type de produit correction /place/mois	Mode d'alimentation correction /place/mois	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m ² volières de chair, m ² eaux souillées, m ² silo correction /place/mois	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur aire de vie	% Répartition en ou égouttage	% Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fumier	Capacité utile réglementaire
PF3 Préfosse caillebotis 290 m ² utiles, HT = 2,50 m, HG = 0,40 m Capacité utile forfaitaire 178,0 m²																		
6	Caillebotis intégral				L	Asoupe	TQa b	36	7,5		0,81 m ²							29,2 m ²
						Asoupe	TQa b	48	7,5		0,81 m ²							38,9 m ²
							TcG b	40	7,5		2,70 m ²							108,0 m ²
PF4 Préfosse caillebotis 744 m ² utiles, HT = 2,50 m, HG = 0,40 m Capacité utile forfaitaire 733,8 m²																		
10	Caillebotis intégral				L	Asoupe	PC b 31-118kg	432	7,5		0,81 m ²							349,9 m ²
11	Caillebotis intégral				L	Asoupe	PC b 31-118kg	1 130	7,5		0,81 m ²							915,3 m ²
PFE	Préfosse caillebotis					TFR									-2%			-25,3 m ²
STO3	Fosse circulaire enterrée couverte					TFR									-40%			-506,1 m ²
PF5 Préfosse caillebotis 772 m ² utiles, HT = 2,50 m, HG = 0,40 m Capacité utile forfaitaire 662,1 m²																		
7	Caillebotis intégral				L	Asoupe	PC b 31-118kg	694	7,5		0,81 m ²							562,1 m ²
PFE Préfosse caillebotis (Stockage complémentaire -> STO3 Fosse circulaire enterrée couverte) 40 m ² utiles, HT = 2,50 m, HG = 0,40 m Capacité utile forfaitaire 25,3 m²																		
PF4	Préfosse caillebotis					TFR									+2%			+25,3 m ²

Comparatif

Stockage	Existant		Forfait		Réglem		Capacités Agronomique		Requise		Projet	
	(1) Totale Et	Utile (2) Eu	(3) Ri	RSD (3) Ric	(4) Totale < Ag >	Utile	écart (5) fosse nc.	Min. (3) Rm	Totale Pt	Utile Pu		
PF4 Préfosse caillibolts	886 m³	744 m³	734 m³	146 m³								
PF3 Préfosse caillibolts	345 m³	290 m³	176 m³	35 m³								
PF5 Préfosse caillibolts	919 m³	772 m³	562 m³	112 m³								
STO2 Fosse rectanglana enterrée non couverte	720 m³	600 m³	112 m³	42 m³								
STO3 (+PFE) Fosse circulaire enterrée couverte	1 008 m³	920 m³	531 m³	106 m³								
STO4 (+PF1+PF2) Fosse circulaire enterrée couverte	5 384 m³	4 722 m³	3 061 m³	613 m³								
Totaux Fumières	9 262m³	8 046m³	5116	1 054m³								

(1) Les ouvrages en terre patentés sont uniquement basés sur les données fournies. Si un ouvrage est en béton, la capacité agronomique n'est qu'indicative et correspond à environ 1/3 de la capacité totale.
 (2) Lorsque la capacité existante des fosses traitées est limitée à leur capacité réglementaire le volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réelle).
 (3) Fosse : capacité utile.
 (4) Le calcul de la capacité agronomique n'a pu être mené que sur ceux qui sont cochés.
 (5) Fosse non couverte : écart de la fosse entre le volume annuel stocké et les quantités épandues.
 (R) Stocke uniquement des fumiers compacts palliur. Réserve de curage -> capacité égale = capacité réglementaire.
 Le PA Nitrate autorise le recours à un calcul indicatif des capacités agronomiques de stockage pour justifier de capacités de stockage inférieures aux capacités forfaitaires.
 L'exploitant doit alors être en mesure de fournir toutes les preuves justifiant de l'exactitude du calcul effectué et de son adéquation avec le fonctionnement de l'exploitation.







9.3 Zones Natura 2000

Le réseau écologique européen de sites Natura 2000 comprend à la fois des zones spéciales de conservation (ZSC), classés au titre de la directive européenne « Habitats » du 22 mai 1992 et des zones de protection spéciale (ZPS), classées au titre de la directive « Oiseaux » en date du 23 avril 1979.

Ces zones concernent les habitats naturels d'intérêt communautaire (menacés ou caractéristiques d'un milieu) et les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire qu'elles soient en danger, vulnérables, rares ou endémiques ainsi que les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages. L'objectif de ce réseau est de conserver ou rétablir dans un état favorable, à leur maintien, les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages.

A proximité de ce plan d'épandage, on recense la Natura 2000 ZPS Cap Sizun et ZSC Cap Sizun. Aucun îlot n'est directement situé dans la ZPS Cap Sizun. Les îlots 4, 5, 6, 7, 8, 52 et 53 de l'EARL de LEZOUALC'H sont situés dans la ZSC Cap Sizun.



Figure 5 : Îlots situés dans la ZSC Cap Sizun

ZSC Nature 2000 « Cap Sizun » (FR5300020)

Le territoire de la ZSC « Cap Sizun » s'étend sur 2837 hectares, avec une superficie marine de 22%. Elle recouvre de nombreuses communes : Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Cléden-Cap-Sizun, Douarnenez, Goulien, Plogoff, Poullan-sur-Mer, Primelin.



Figure 6 : Localisation de la ZSC « Cap Sizun »

La zone est caractérisée par un ensemble de hautes falaises maritimes cristallines, de diverses pelouses, de landes, d'estrans rocheux, Les habitats les plus représentatifs du territoire sont les landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues (38%), suivis de la mer et des bras de mer (16%), des galets, falaises maritimes et îlots (13%). Cet ensemble de milieux diversifiés constituent des habitats important d'une grande richesse floristique et confèrent au site un intérêt phytocénologique et paysager exceptionnel.

La vulnérabilité de certains des habitats d'intérêt communautaire du site relève à la fois de facteurs anthropiques et de processus naturels. La fermeture du milieu (landes sèches rases et pelouses sommitales) résulte d'une dynamique naturelle, par la progression des fourrés à prunelliers ou des ptéridaies, notamment au contact des terres agricoles. A l'inverse, la surfréquentation touristique, lorsque les cheminement à travers la lande et sur les pelouses se multiplient de façon anarchique, induit une dégradation des groupements d'intérêt communautaire, voire une destruction du tapis végétal suivie d'une érosion du substrat.

Les incidences du projet sur le site ainsi que les mesures mises en place par la SCEA pour limiter les impacts sont les suivantes :

Menaces et pressions	Projet concerné	Mesures prises
Elevage	Oui	Aucun pâturage dans les parcelles en Natura 2000.
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Oui	Utilisation limitée et hors Natura 2000
Chasse	Non	
Sports nautiques	Non	
Véhicules motorisés	Oui	Utilisation des véhicules limitée à raison de quelques fois dans l'année pour les périodes d'épandage. Les

		déplacements sont réalisés en journée.
Autres intrusions et perturbations humaines	Non	
Piétinement, surfréquentation	Non	
Pollution des eaux de surface	Oui	Aucun épandage, hormis avec du compost normé, n'est réalisé dans ces parcelles. Des talus boisés entourent ces parcelles.
Espèces exotiques envahissantes	Non	

Tableau 27 : Menaces sur la ZCS et mesures de réduction des impacts mises en place par la SCEA Gonidec

Source : <https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpd/FR5300020.pdf>

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 DU CAP SIZUN (ZSC FR5300020)

Afin de répondre aux objectifs de conservation de la Natura 2000 du Cap Sizun, fixés par le DOCOB de décembre 2022, la SCEA GONIDEC met en place les mesures suivantes :

- Conservation des accès aux parcelles, existants
- Limitation de développement d'espèces envahissantes, par mise en culture des parcelles
- Absence de dépôt de fumier ou de déchets au champ
- Tenue d'un prévisionnel de fumure et d'un cahier de fertilisation
- Maintenance des talus, des haies, des murets et autres éléments structurant le paysage
- Absence de fertilisant organique autre que le compost normé

Les îlots situés dans la NATURA 2000 sont des petites parcelles entourées de talus boisés. Il n'y a pas de cours d'eau à proximité. Ces îlots sont classés non épanposables : du compost normé NFU uniquement y est épandu. Les talus de ces parcelles ne seront pas détruits.

Les pratiques culturales et d'épandage n'auront que peu d'impact sur cette zone Natura 2000. En effet, ces parcelles sont cultivées toute l'année avec des couverts végétaux en hiver et les pratiques actuelles seront inchangées.

En conséquence, les mesures mises en place limiteront voire supprimeront l'impact sur la zone.



PRATIQUES ASSOLEMENTS EPANDAGES PARCELLES BVAV ET NATURA 2000

Parcellaire SCEA GONIDEC

Lot 6 en BVAV , non épandable , pas d'apport de compost NFU . c'est bien ça ?

Lot 13 (1,68 ha) en BVAV et Natura 2000, apport de compost NFU

Epandage sur terre à Maïs en avril et sur terre à colza début septembre avec enfouissement sous 4 heures

Si blé uniquement du minéral

ces parcelles sont cultivées toute l'année avec des couverts végétaux en hiver (après maïs : broyage des cannes et enfouissement. colza et blé présents en hiver)

rotation pratiquée : maïs, blé , colza , maïs , Maïs ...

Parcellaire EARL GRIFFON

lots 2,3,4,5 en BVAV , épandage uniquement de fumier de bovin .

Parcellaire EARL DE LEZOUALCH

lots 52,53,4,5,6,7,8, en BVAV et natura 2000 et lot 67 en BVAV

Epandage uniquement de compost NFU

Epandage sur terre à Maïs en avril et sur terre à colza début septembre avec enfouissement sous 4 heures

Si blé uniquement du minéral

ces parcelles sont cultivées toute l'année avec des couverts végétaux en hiver (après maïs : broyage des cannes et enfouissement. colza et blé présents en hiver)

rotation pratiquée : maïs, blé , colza , maïs , Maïs ...

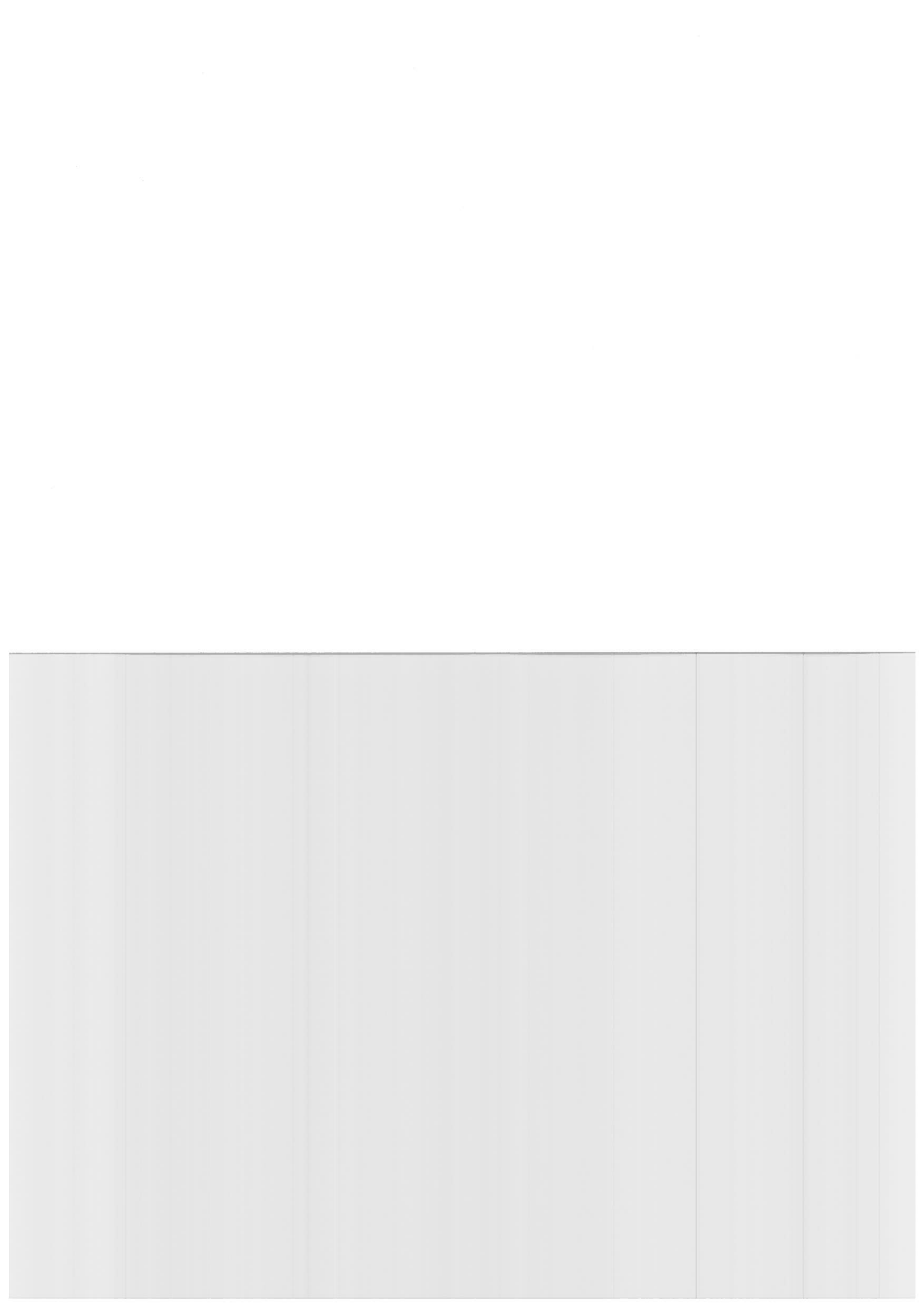
INCIDENCE EPANDAGE COMPOST

Effluent dispensé de demande de dérogation pour un épandage entre 50 et 500 m d'une zone conchylicole .

Compost normé NFU 42.001 et analysé assimilé à un engrais organique , pas de risque de contamination bactériologique . engrais qui permet une libération rapide des éléments nutritifs pour une utilisation directe par la plante.

Pas de stockage de compost dans les parcelles concernées

Apport limité aux besoins des plantes (PPF réalisé chaque année)



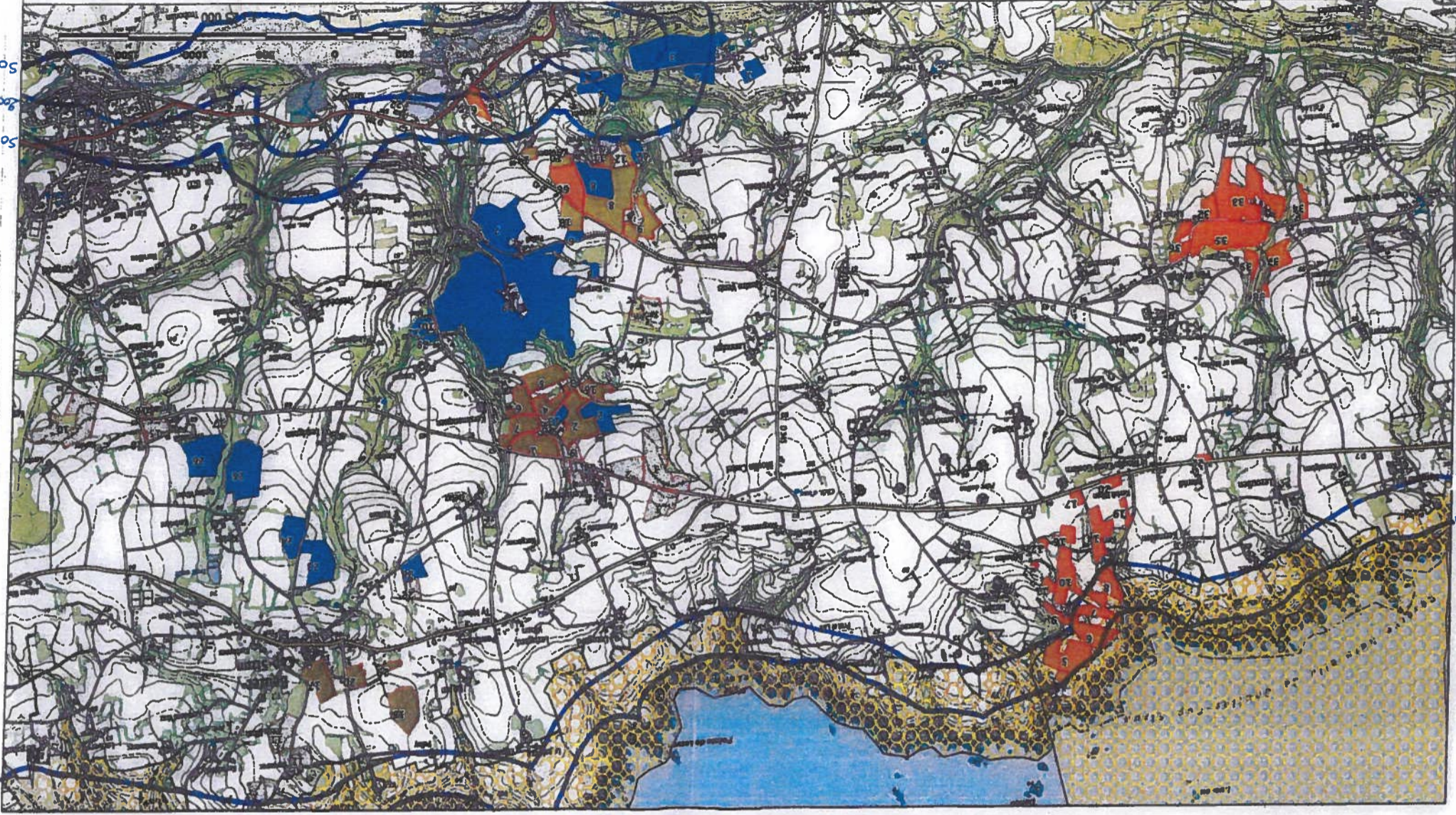


- Terres de SCEA GONDREC
- Terres du préteur EARL DE LEZOUAICH
- Terres du préteur EARL GIFFON
- Terres du préteur EARL PERRIN étudiées en 2015 par ELBAT
- Terres du préteur EARL PERRIN étudiées en 2005 par COGEDIS
- Zone conchylicole

Natura 2000



— délimitation zones conchylicoles So. 200 500



50m
50m
50m

50m
50m



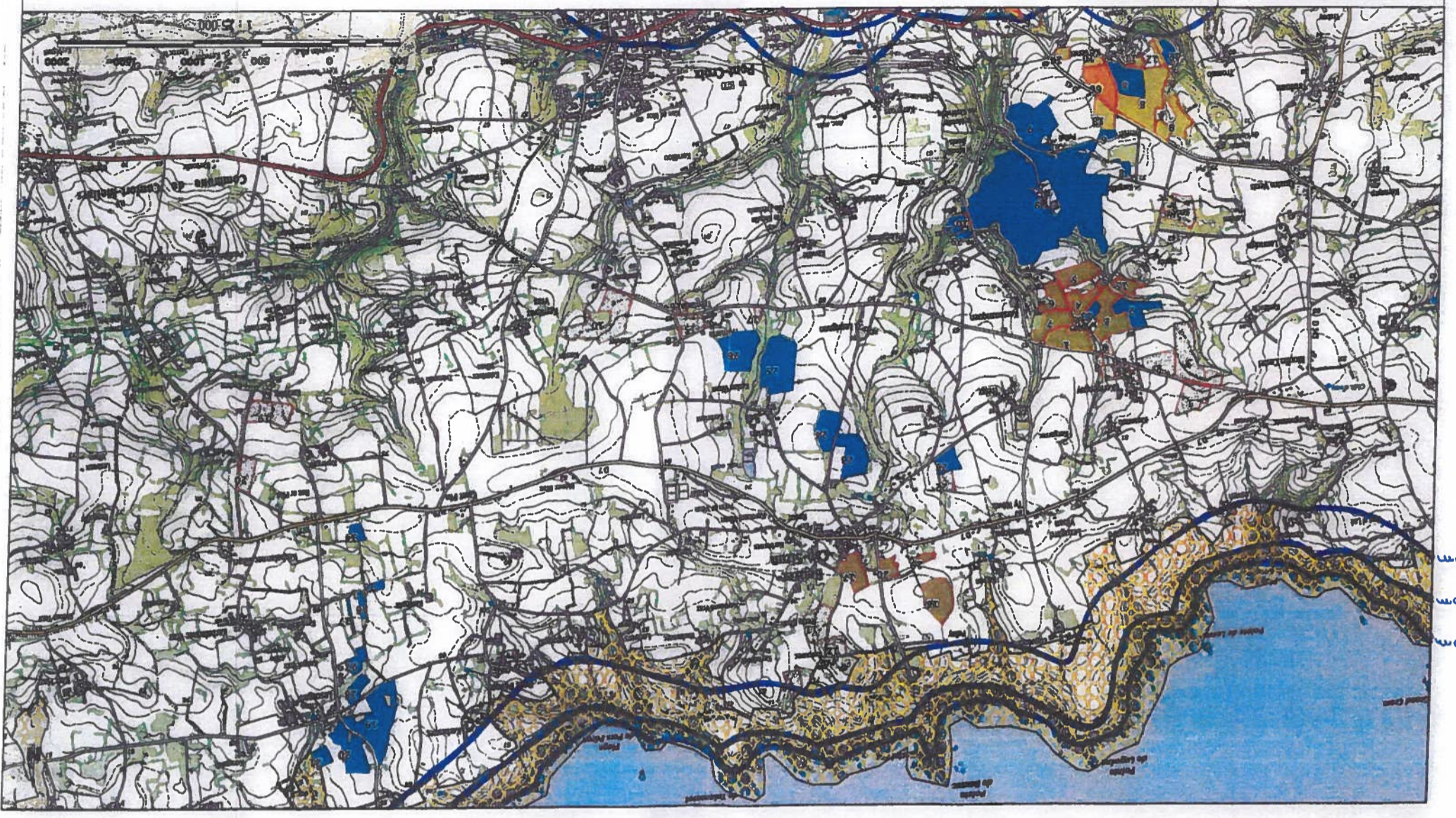


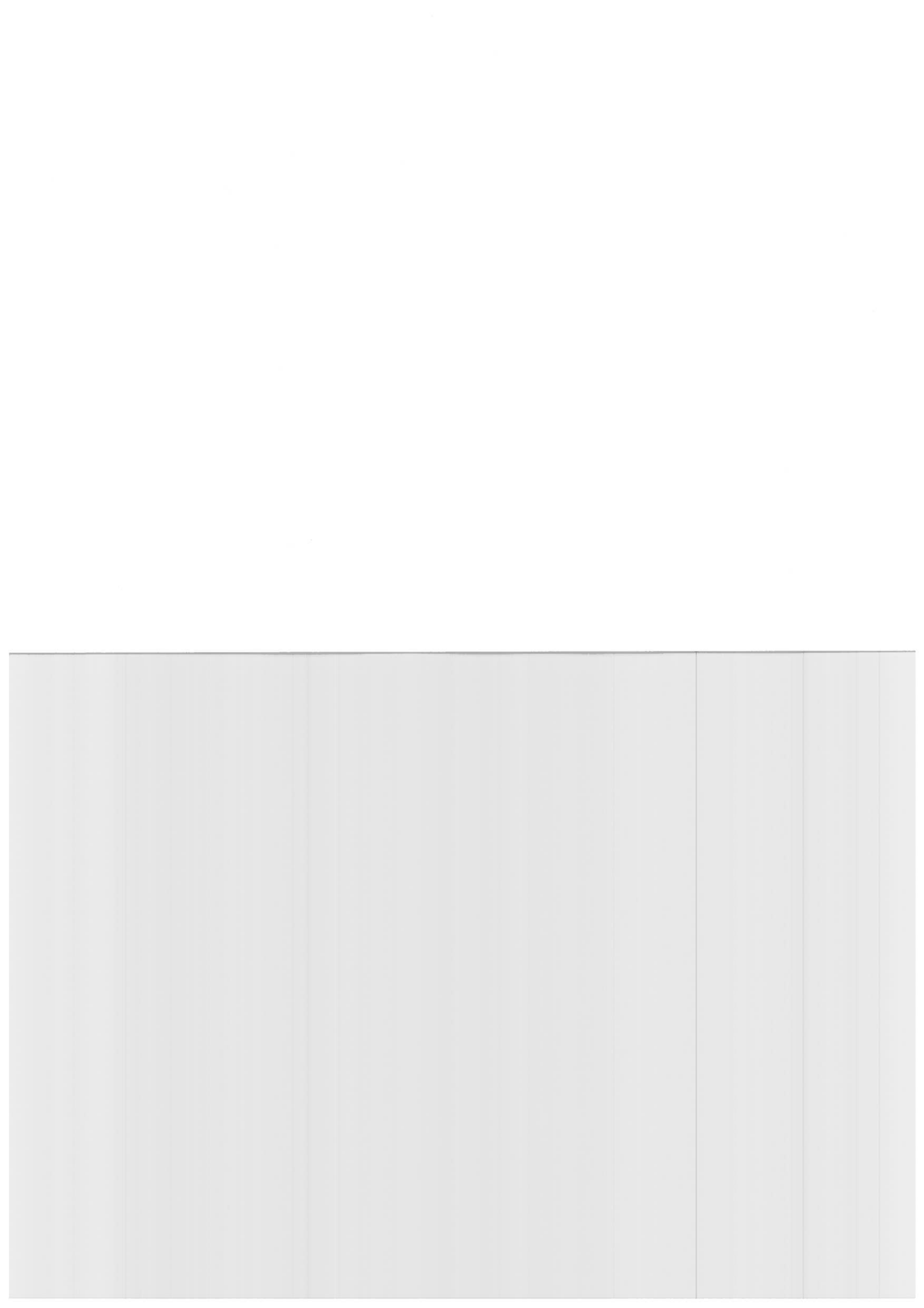
Zone conchylicole

- Terres du préteur EARL PERRIN étudiées en 2005 par COGEDIS
- Terres du préteur EARL GRUON
- Terres du préteur EARL DE LEZOUACH
- Terres de SCOA GOMDEC

Natura 2000

— délimitation zones conchylicoles So. 200.500







Zone conchylicole

- Terres de SCEA GOMDEC
- Terres du préteur EARL DE LEZOUALCH
- Terres du préteur EARL GIFFON
- Terres du préteur EARL PERVINN étudiées en 2015 par ELIBAT
- Terres du préteur EARL PERVINN étudiées en 2005 par COGEDIS

Natura 2000

— délimitation zones conchylicoles 50, 250, 500





TABEAU DES SURFACES

SCEA GONNIDEC

BVAV + BV Phosphate BVC
 BV Phosphate
 BV Phosphate BVC + BVAV
 BVC + BVAV + BV Phosph

Dossier N° 20210023

Commune	N° d'Id	S.A.T.	Nat Ter	S.A.U. de l'Id	Observations	Nature des sols			15 m ²	60 m ²	100 m ²
						Hvd	Rét	Prms			
BEUZEC-CAP-SIZUN	1	3,76	T	3,76		2	2	2	3,76	3,76	3,76
BEUZEC-CAP-SIZUN	2	3,22	T	3,22	Ters	2	2	2	3,21	2,97	2,36
BEUZEC-CAP-SIZUN	3	7,88	T	7,88	Cours d'eau > 10m	1	2	2	7,47	7,47	7,47
BEUZEC-CAP-SIZUN	4	0,97	T	0,97	Cours d'eau > 10m	2	2	2	0,94	0,64	0,04
BEUZEC-CAP-SIZUN	5	3,45	T	3,45	Ters	2	2	2	3,45	3,44	2,88
BEUZEC-CAP-SIZUN	7	0,40	T	0,40	Ters	2	2	2	0,40	0,26	0,00
BEUZEC-CAP-SIZUN	8	0,47	T	0,47	Jachère non épendable, cours d'eau	0	0	0	0,00	0,00	0,00
BEUZEC-CAP-SIZUN	9	0,76	T	0,76		1	2	2	0,72	0,72	0,72
BEUZEC-CAP-SIZUN	10	8,89	T	8,89	Cours d'eau > 10m	1	2	2	8,89	8,89	8,89
BEUZEC-CAP-SIZUN	11	3,94	T	0,61	Jachère non épendable, zone humide	0	0	0	0,00	0,00	0,00
			T	3,33		1	2	2	3,33	3,33	3,33
BEUZEC-CAP-SIZUN	12	1,28	T	1,28	Ters	2	2	2	1,28	1,23	0,54
			T	1,68	épendage uniquement compost norme NFU	1	2	1	0,18	0,19	0,19
BEUZEC-CAP-SIZUN	14	0,18	T	0,18	Ters	2	2	2	0,18	0,18	0,18
BEUZEC-CAP-SIZUN	15	2,36	T	2,36	Ters	2	2	2	2,36	2,32	1,87
BEUZEC-CAP-SIZUN	16	0,63	T	0,63	exclusion 35 m du cours d'eau	1	2	2	0,50	0,50	0,50
BEUZEC-CAP-SIZUN	17	0,54	T	0,54	exclusion 35 m du cours d'eau	1	2	2	0,38	0,38	0,38
BEUZEC-CAP-SIZUN	18	0,40	T	0,40		2	2	2	0,40	0,40	0,40
BEUZEC-CAP-SIZUN	19	4,66	T	4,66	Ters	2	2	2	4,66	4,50	3,58
BEUZEC-CAP-SIZUN	20	2,49	T	2,49		2	2	2	2,49	2,49	2,49
BEUZEC-CAP-SIZUN	22	1,32	T	1,32		2	2	2	1,32	1,32	1,32
SOUS-TOTAL		49,29		49,29					45,64	44,89	41,47
		2,66	T	2,34	épendage uniquement compost norme NFU	1	2	2	2,34	2,21	1,44
			B	0,32	Bande emherbe 10 m	0	0	0	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL		2,66		2,66					0,00	0,00	0,00
TOTAL		51,95		51,95					47,98	47,20	42,91

S.A.T : Surface Agricole Totale
 S.A.U : Surface Agricole Utile

Zone Landyiliques

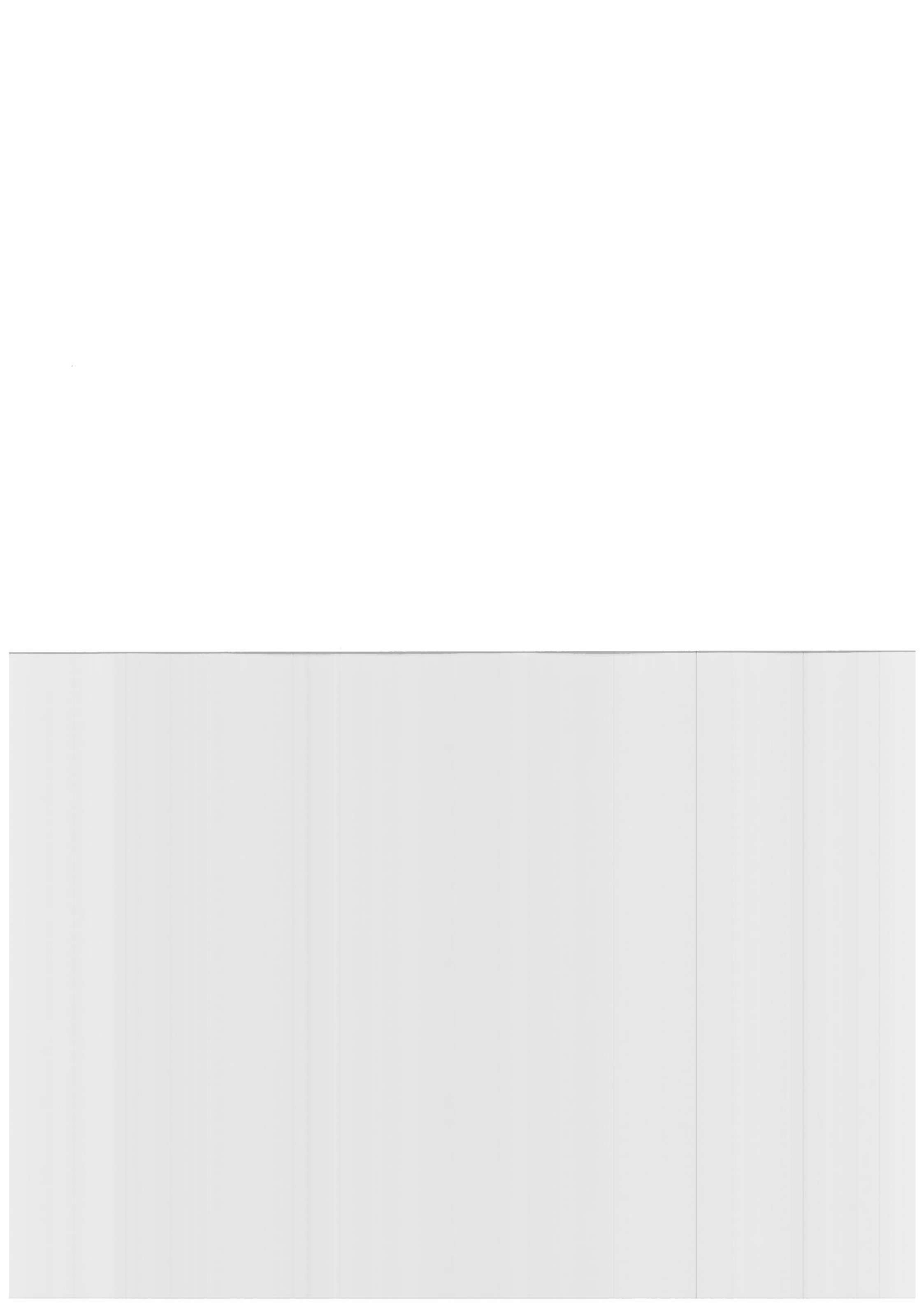


TABLEAU DES SURFACES
EARL DE LEZOUALCH

BVAV + BV Phosphore BVC
BV Phosphore GVAV
BVC + BVAV + BV Phosph

Dossier N° 20210024

Commune	N° d'ilot	S.A.T.	Nat Ter	S.A.U. de Plois	Observations	Nature des sols			15 ml	50 ml	100 ml
						Hyd	Fdr	Partie			
AUDIERNE	66	4,46	T	4,46	Tiers	2	2	2	4,46	4,33	3,07
SOUS-TOTAL		4,46		4,46		2	2	2	4,46	4,33	3,07
CLEDEN-CAP-SIZUN	40	2,28	T	2,28	Cours d'eau >10m, tiers	2	2	2	2,28	2,28	1,94
CLEDEN-CAP-SIZUN	41	2,61	T	2,61	Cours d'eau >10m	2	2	2	2,61	2,61	2,61
CLEDEN-CAP-SIZUN	42	0,83	T	0,83	Tiers	2	2	2	0,83	0,53	0,09
CLEDEN-CAP-SIZUN	43	9,28	T	8,66	Tiers	2	2	2	8,66	8,66	8,22
CLEDEN-CAP-SIZUN	44	1,02	T	0,62	Jachère, zone humide recensée	0	0	0	0,00	0,00	0,00
CLEDEN-CAP-SIZUN	45	2,94	T	1,02	Tiers	2	2	2	1,02	0,75	0,23
CLEDEN-CAP-SIZUN	46	0,87	T	2,73	Bois	0	0	0	2,73	2,73	2,73
CLEDEN-CAP-SIZUN	47	6,81	T	0,00	Bois	0	0	0	0,00	0,00	0,00
CLEDEN-CAP-SIZUN	49	1,61	T	0,87	Tiers	2	2	2	0,87	0,87	0,87
CLEDEN-CAP-SIZUN	51	2,59	T	4,54	Tiers	2	2	2	4,53	4,53	4,53
CLEDEN-CAP-SIZUN	52	1,09	T	0,00	Bois	0	0	0	0,00	0,00	0,00
CLEDEN-CAP-SIZUN	53	2,21	T	0,91	Tiers	2	2	2	0,91	0,89	0,49
SOUS-TOTAL		34,14		32,57		1	2	1	31,94	31,06	27,26
GOU LIEN	4	0,88	T	0,88	epandage uniquement compost norme NFU	1	2	1	0,88	0,88	0,88
GOU LIEN	5	5,27	T	5,27	epandage uniquement compost norme NFU	1	2	1	5,27	5,27	5,27
GOU LIEN	6	3,69	T	3,69	epandage uniquement compost norme NFU, tk	1	2	1	3,69	3,60	3,28
GOU LIEN	7	2,76	T	2,76	epandage uniquement compost norme NFU, tk	1	2	2	2,76	2,73	2,52
GOU LIEN	8	1,79	T	1,79	epandage uniquement compost norme NFU, tk	1	2	2	1,79	1,79	1,45
GOU LIEN	9	0,94	P	0,68	non epandable cours d'eau	0	0	0	0,00	0,00	0,00
GOU LIEN	10	4,37	T	0,26	jachère	0	0	0	0,00	0,00	0,00
GOU LIEN	11	0,86	T	3,41	exclusion 35 m du cours d'eau, tiers	1	2	2	2,32	2,13	1,61
GOU LIEN	12	0,47	T	0,00	Bois	0	0	0	0,00	0,00	0,00
GOU LIEN	14	3,61	T	0,86	Jachère, zone humide recensée	2	2	2	0,86	0,86	0,86
GOU LIEN	16	1,57	T	0,47	Jachère, zone humide recensée	0	0	0	0,00	0,00	0,00
GOU LIEN	17	0,77	T	0,17	Jachère, zone humide recensée	0	0	0	0,00	0,00	0,00
GOU LIEN	19	0,88	T	0,17	Jachère, zone humide recensée	0	0	0	0,00	0,00	0,00
GOU LIEN	20	0,98	T	0,88	Tiers	2	2	2	0,88	0,88	0,88
GOU LIEN	22	0,40	T	0,98	Tiers	2	2	2	0,98	0,94	0,56
GOU LIEN	27	0,30	T	0,40	Tiers	2	2	2	0,40	0,40	0,03
GOU LIEN	32	1,43	T	0,26	Tiers	2	2	2	0,26	0,26	0,08
GOU LIEN	33	10,93	AU	0,00	non exploité, tiers	2	2	2	0,00	0,00	0,00
GOU LIEN	34	0,99	T	1,43	Non cultivée	0	0	0	1,43	1,43	1,43
GOU LIEN	35	9,71	T	0,00	Non cultivée	0	0	0	0,00	0,00	0,00
GOU LIEN	36	2,59	T	9,69	Zone humide	2	2	2	9,69	9,69	9,69
GOU LIEN	37	2,54	T	1,17	Tiers	0	0	0	0,00	0,00	0,00
GOU LIEN	38	0,44	T	0,99	Tiers	2	2	2	0,99	0,90	0,53
GOU LIEN	39	1,14	AU	5,87	Tiers	2	2	2	5,87	5,87	5,84
SOUS-TOTAL		59,31		2,42		2	2	2	2,42	2,42	2,42
PLGOGOFF	28	0,81	T	0,00	Non cultivée	0	0	0	0,00	0,00	0,00
PLGOGOFF	29	2,23	T	1,31	Tiers	2	2	2	1,31	1,07	0,48
PLGOGOFF	30	0,53	T	0,00	Non cultivée	0	0	0	0,00	0,00	0,00
PLGOGOFF	31	0,60	T	2,54	Cours d'eau >10m	1	2	2	2,54	2,54	2,54
SOUS-TOTAL		4,17		0,44	Jachère	0	0	0	0,00	0,00	0,00
PONT-CROIX	67	1,92	T	0,00	Non cultivée	0	0	0	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL		1,92		54,40		1	2	1	50,12	49,40	45,51
					epandage uniquement compost norme NFU, tk	1	2	1	1,92	1,90	1,70

Dossier N° 20210024

Commune	N° d'lot	S.A.T.	Nat Ter	S.A.U. de Rilot	Observations	Nature des sols Hyd	Rdt	Pente	15 ml	50 ml	100 ml
SOUS-TOTAL		1,92		1,92					1,92	1,90	1,70
TOTAL		104,00		97,52					88,44	86,69	77,54

S.A.T. : Surface Agricole Totale
 S.A.U. : Surface Agricole Utile

Zone Conchylicole
Natura 2000

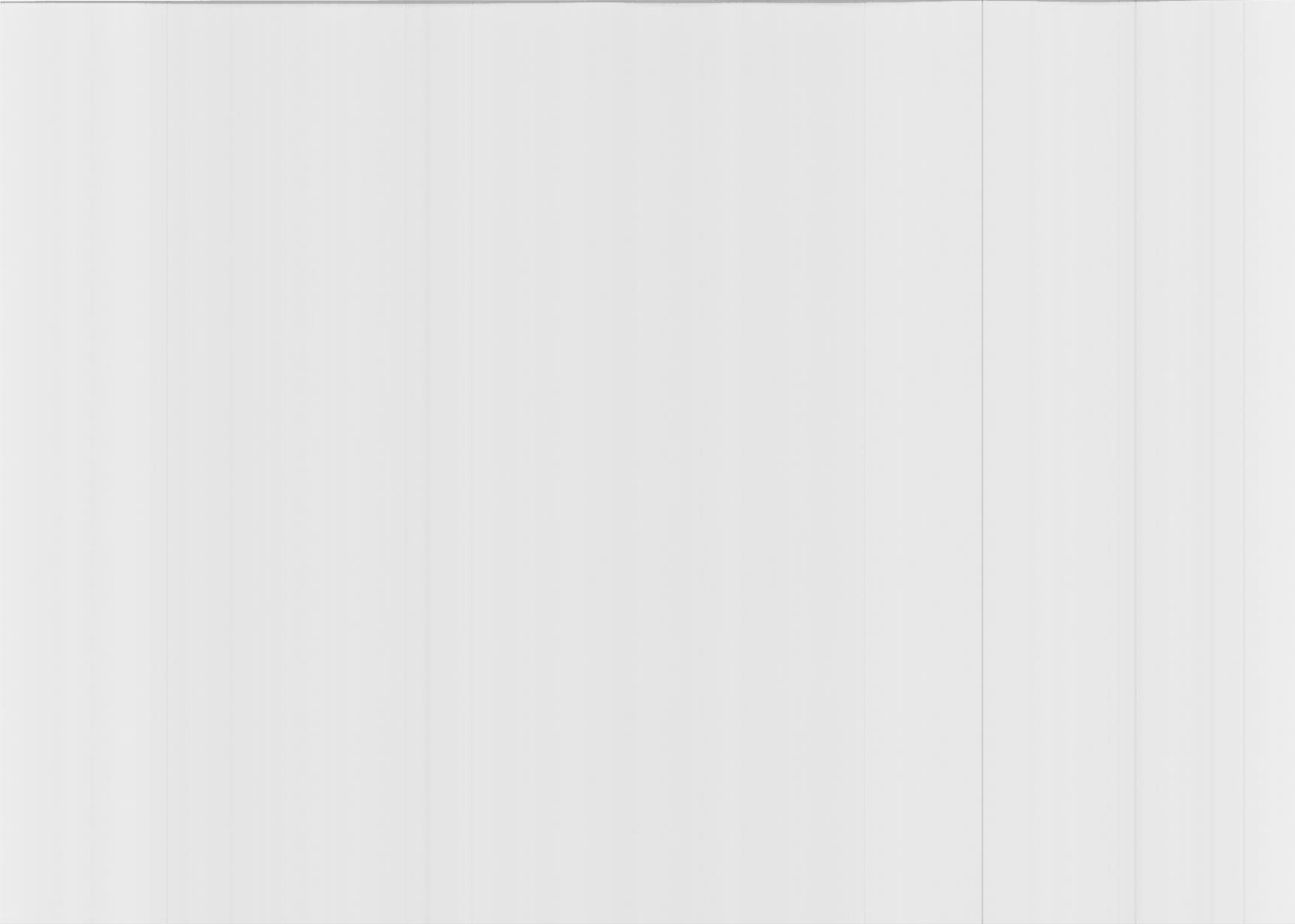
apt 0 = humide et/ou sans profondeur et/ou avec pente
 apt 1 = Partiellement humide et/ou moyennement profond et/ou pente modérée
 apt 2 = non humide et/ou avec profondeur et/ou sans pente

SPE	
Apt 0	0
Apt 1	24,14
Apt 2	62,55
Total	86,69

Récapitulatif	
P	Prairie non-épannable
T	Terre Labourable
Total	97,52

Surface relative	
	0,68
	96,84
Total	97,52

Récapitulatif	15 ml			50 ml			100 ml		
	Non défini			Non défini			Non défini		
		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
		88,44	86,69		88,44	86,69		77,54	77,54
Total	88,44	88,44	86,69	88,44	86,69	86,69	77,54	77,54	77,54



TABEAU DES SURFACES

EARL GRIFFON



Dossier N° 20210025

Commune	N° d'Id	S.A.T.	Nat Ter	S.A.U. de l'Id	Observations	Nature des sols					
						Hyd	Rdt	Pente	15 ml	50 ml	100 ml
AUDIERNE	1	1,92	T	1,92	Tiers	2	2	2	1,92	1,76	1,03
AUDIERNE	8	2,53	T	2,53	epandage uniquement compost norme NFU	1	2	2	2,53	2,53	2,53
AUDIERNE	9	13,46	T	13,46	epandage uniquement compost norme NFU, B	1	2	2	13,19	13,18	12,73
AUDIERNE	12	1,12	T	1,12	epandage uniquement compost norme NFU	1	2	2	1,12	0,96	0,62
AUDIERNE	13	4,01	T	4,01	epandage uniquement compost norme NFU, B	1	2	2	3,19	2,99	1,58
SOUS-TOTAL		23,04		23,04					21,95	21,42	18,49
BEUZEC-CAP-SIZUN	7	8,69	P	0,39	Pente	0	0	0	0,00	0,00	0,00
BEUZEC-CAP-SIZUN	8	0,79	T	8,30	Tiers	2	2	2	8,30	8,25	7,49
BEUZEC-CAP-SIZUN	9	54,89	P	0,79	hydromorphe	0	0	0	0,00	0,00	0,00
			P	2,49	non epandable	0	0	0	0,00	0,00	0,00
			P	3,47	non epandable	0	0	0	0,00	0,00	0,00
			T	0,29	Pratre temporaire	1	2	2	0,29	0,21	0,00
			T	22,27	exclusion 35 m du cours d'eau, tiers	1	2	2	18,95	18,95	18,70
			T	26,37	exclusion 35 m du cours d'eau, tiers	1	2	2	22,51	22,32	20,29
BEUZEC-CAP-SIZUN	10	0,11	T	0,11	Tiers	1	2	2	0,11	0,01	0,00
BEUZEC-CAP-SIZUN	11	1,36	T	1,26	Tiers	2	2	2	1,24	0,94	0,45
BEUZEC-CAP-SIZUN	13	1,05	B	0,10	Jachere	0	0	0	0,00	0,00	0,00
BEUZEC-CAP-SIZUN	14	1,04	T	1,05	Cours d'eau > 10m, tiers	1	2	2	1,05	1,05	0,81
BEUZEC-CAP-SIZUN	15	0,83	T	1,04	Tiers	2	2	2	1,04	0,94	0,43
BEUZEC-CAP-SIZUN	16	0,86	T	0,83	epandage uniquement compost norme NFU, B	2	2	2	0,83	0,83	0,83
BEUZEC-CAP-SIZUN	17	0,86	T	0,86	epandage uniquement compost norme NFU	2	2	2	0,86	0,86	0,86
BEUZEC-CAP-SIZUN	18	0,60	T	0,60	epandage uniquement compost norme NFU	2	2	2	0,60	0,60	0,60
BEUZEC-CAP-SIZUN	19	1,72	T	1,72	exclusion 35 m du cours d'eau, tiers	1	2	2	1,29	1,29	0,93
BEUZEC-CAP-SIZUN	20	9,62	P	6,98	Tiers	2	2	2	6,98	6,87	6,40
			P	2,65	Zone humide	0	0	0	0,00	0,00	0,00
			T	4,87	Tiers	2	2	2	4,87	4,59	3,84
			P	0,52	Zone humide	0	0	0	0,00	0,00	0,00
BEUZEC-CAP-SIZUN	21	1,42	T	1,42	Zone humide	2	2	2	1,42	1,42	1,42
BEUZEC-CAP-SIZUN	23	5,15	T	5,15		2	2	2	5,15	5,15	5,15
BEUZEC-CAP-SIZUN	24	3,83	T	3,83		2	2	2	3,83	3,83	3,83
BEUZEC-CAP-SIZUN	25	8,90	T	8,90	Cours d'eau > 10m	2	2	2	8,90	8,90	8,90
BEUZEC-CAP-SIZUN	26	6,79	T	6,79	Cours d'eau > 10m, tiers	2	2	2	6,79	6,79	6,68
BEUZEC-CAP-SIZUN	27	1,59	T	1,59	Cours d'eau > 10m	2	2	2	1,59	1,59	1,59
BEUZEC-CAP-SIZUN	28	2,25	T	2,25		2	2	2	2,25	2,25	2,25
BEUZEC-CAP-SIZUN	29	0,69	T	0,69	Tiers	2	2	2	0,69	0,64	0,17
SOUS-TOTAL		117,57		117,58					99,54	98,28	91,62
PONT-CROIX	6	0,86	T	0,86		2	2	2	0,86	0,86	0,86
SOUS-TOTAL		0,86		0,86					0,86	0,86	0,86
TOTAL		141,47		141,48					122,35	120,56	110,97

S.A.T : Surface Agricole Totale

S.A.U : Surface Agricole Utile

Zone candidate

SPE	
apt 0 = humide et/ou sans profondeur et/ou avec pente	0
apt 1 = Partiellement humide et/ou moyennement profond et/ou pente modérée	63,49
apt 2 = non humide et/ou avec profondeur et/ou sans pente	57,07
	120,56

Récapitulatif	
P	Prairie non-épanable
T	Terre Labourable
B	Bande Enherbée
	Total

Surface	
9,52	terrière
131,86	
0,10	
	Total

Récapitulatif		15 ml	50 ml	100 ml
Non défini	122,35	120,56	110,97	110,97
Total	122,35	120,56	110,97	110,97



RECAPITULATIF DES SURFACES de L'EARL PERHIRIN

	SAT	SAU	Surface épannable	Non défini
Surface étudiée en 2005	49,96	49,96	44,49	44,49
Surface étudiée en 2015	10,87	10,87	9,61	9,61
TOTAL	60,83	60,83	54,10	54,10



Liste des parcelles épanchables
EARL PERHIRIN

(en ha)

Commune	N° d'ilot	N° Carto	BE	Surface MAD	S.A.U mad	Aptitude à l'épandage			SPE Totale
						0	1	2	
Beuzec Cap Sizun	1	2	Alléor	4,45	4,45	1,26	0,62	2,57	3,19
Beuzec Cap Sizun	2	2	Alléor	5,44	5,44	0,42	0,35	4,67	5,02
Beuzec Cap Sizun	3	2	Alléor	0,33	0,33	0,08	0,25		0,25
Beuzec Cap Sizun	4	2	Alléor	2,76	2,76	0,16	0,19	2,41	2,60
Beuzec Cap Sizun	5	2	Alléor	3,54	3,54	0,24	0,05	3,25	3,30
Beuzec Cap Sizun	6	2	Alléor	2,43	2,43	0,91	0,24	1,28	1,52
Beuzec Cap Sizun	7	2	Alléor	3,14	3,14	0,43	0,33	2,38	2,71
Esquibien	8	2	Alléor	9,15	9,15	0,43		8,72	8,72
Esquibien	10	2	Alléor	0,99	0,99	0,20		0,79	0,79
Esquibien	11	2	Alléor	0,68	0,68	0,68			0,00
Esquibien	12	2	Alléor	0,68	0,68			0,68	0,68
Pont Croix	13	2	Alléor	2,71	2,71	0,28		2,43	2,43
Pont Croix	14	2	Alléor	0,98	0,98	0,13	0,22	0,63	0,85
Beuzec Cap Sizun	15	2	Alléor	1,62	1,62	0,12	1,50		1,50
Beuzec Cap Sizun	17	1	Alléor	3,39	3,39	0,09		3,30	3,30
Beuzec Cap Sizun	18	1	Alléor	5,22	5,22			5,22	5,22
Beuzec Cap Sizun	19	1	Alléor	0,80	0,80	0,04		0,76	0,76
Beuzec Cap Sizun	20	1	Alléor	1,65	1,65			1,65	1,65
TOTAL				49,96	49,96				44,49

5,47 2,38 40,26



TABLAU DES SURFACES

EARL PERHIRIN

BVAV + BV Phosphore BVC
 BV + BV Phosphore BVAV
 BV Phosphore BVC + BVAV
 BVC + BVAV + BV Phosph

Dossier N° 20150172

Commune	N° d'Etat	S.A.T.	Nat. Ter	S.A.U. de rizi	Observations	Nature des sols			Apt. de rizi	15 ml	50 ml	100 ml
						Hd	Ré	Pente				
BEUZEC-CAP-SIZUN	2	3,97	T	3,97	Cours d'eau mais bois > 10 m	1	2	2	1	3,97	3,97	3,97
SOUS-TOTAL		3,97		3,97						3,97	3,97	3,97
ESQUIBIEN	8	4,81	T	4,81		2	2	2	2	4,80	4,30	3,03
ESQUIBIEN	12	1,41	T	1,41		1	2	1	1	1,41	1,41	1,41
SOUS-TOTAL		6,22		6,22						6,21	5,71	4,44
PONT-CROIX	22	0,68	T	0,68	Zone conchylicole, tiers	1	2	2	1	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL		0,68		0,68						0,00	0,00	0,00
TOTAL		10,87		10,87						10,18	9,68	8,41

S.A.T. : Surface Agricole Totale
 S.A.U. : Surface Agricole Utile

Zone conchylicole

apt 0 = humide et/ou sans profondeur et/ou avec pente
 apt 1 = Partiellement humide et/ou moyennement profond et/ou pente modérée
 apt 2 = non humide et/ou avec profondeur et/ou sans pente

SPE	
Apt 0	0
Apt 1	5,38
Apt 2	4,30
	9,68

Récapitulatif	
T	Terre Labourable
	Total

Surface rizi	
	10,87
	Total
	10,87

Récapitulatif	SPE			
	15 ml	50 ml	100 ml	
Non défini	10,18	9,68	8,41	
Total	10,18	9,68	8,41	





5a) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures	ATP **	Précédent cultures			Surfaces		Fertilisants organiques										Engrais minér.		Total N efficace N/ha			
			type	résidu	inter-culture	SAU (ha)	dérobée 2e culture	Li.por t/ha	N/ha	RC porc t/ha	N/ha	Bou.Cent t/ha	N/ha	Ef.traité t/ha	N/ha	Centrat t/ha	N/ha	t/ha	N/ha		Azote total N/ha	N/ha efficace	Azote N/ha
1	Mais grain		céréale	export	Cipan	2,7		16	80			18	60						140	86			86
1	Blé		colza	enfoui		2,7		38	185										185	111			111
1	Colza (grain)		mais	enfoui		2,7		20	100									100	65	33			98
2	Mais grain		céréale	export	Cipan	10,8		18	90									90	63				63
2	Blé		mais	enfoui		10,8		26	125					25	113			238	143				143
3	Mais grain		mais	enfoui	Cipan	8,3		19	95					10	45			140	98				98
3	Mais grain		mais	enfoui	Cipan	8,3		19	95					10	45			140	98				98
4	Jachère					1,6													0				0
5	Mais grain		céréale	export	Cipan	2,0				1	20							20	5	101			106
5	Blé		mais	enfoui		2,0				2	25							25	3	134			137
						N épandu	0,0	51,9	4885	90	162	0	1967	0			559,1	0			5131		
						N disponible			4873	76	168	0	1977	0			dont hors SRD						
						Surfaces épandues	46,3			4,0	2,7	0,0	27,4	0,0									

* SCH = système de cultures homogène
 * ATP = antécédent prairie de plus de 3 ans

Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

SCEA GONIDEC

BEUZEC CAP SIZUN

6) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU	ha
Céréales	15,5	
Colza (oléagineux)	2,7	
Pois (protéagineux)		
Mais grain	32,1	
Légumes		
Jachères, vergers...	1,6	
Mais ensilage		
Autres fourrages		
Prairies de fauche		
Prairies pâturées		
Total	51,9	

Parcours volailles	0,0
Dérivées pâturées	0,0

7) Bilan fourrager

Produit sur l'exploitation	t MS	Achat - vente	t MS disponibles
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	0		0
Mais ensilage	0		0
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	0		0

Besoin du troupeau	UGB	t de MS par UGB	Besoin t MS
Vaches laitières	0	6,2	0
Autres bovins	0	6,2	0
Autres herbivores	0	6,2	0

Bilan fourrager	Produit - besoin	0
	Produit / besoin	0

Chargement au pâturage	UGB-JPP/ha	0
	par ha pâturé	0

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrate
N issu d'élevage	7094	137	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	559	11	
N total (kg)	7653	147	

9) Comparaison des apports d'azote issu d'élevage aux exportations par les récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	7094	99%
Exportations	7195	

9) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	7653	147,5	50
dont restitution au pâturage	0	0,0	
dont épandage N organique	7094	136,7	
dont fertilisation minérale	559	10,8	
Exportation par les récoltes	7195	138,6	
Solde BGA (apport-export)	458	8,8	
Solde BGA hors légumineuses *	458	8,8	

* Légumineuses à soides négatifs	0,0 ha
Total des soides négatifs	0 kg N

10) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P ₂ O ₅	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	3555	68,5	
dont Restitutions pâturage	0	0,0	
Epannage P organique	3555	68,5	
Fertilisation minérale	0	0,0	
Exportation par les récoltes	3262	62,9	
Solde de la balance phosphore (apport-export)	293	5,6	

sur SRD	par ha	Plafond en vigueur
3555	75,3	

Apport/Export	109%
---------------	------

11) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K ₂ O par les épandages organiques	5327	103
Exportations par les cultures	3351	65







BOVINS (et autres bovinisés)	effectif	TDR 63,0	Acide (kg N)		Phosphore (kg P2O5)		Bœufs (kg K2O)		Bœufs (kg K2O)	
			total	N	total	P2O5	total	K2O	total	K2O
Vaches allaitantes	60	63,0	6061	2381	38,0	2280	1090	118,0	7080	3385
Vaches allaitantes	25	7,5	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0
génisses 0-1 an croissance	25	1,9	417	117	1,7	34,0	8,5	5,7	8,5	5,7
génisses 1-2 ans croissance	25	1,9	1063	225	18,0	430	125	63,0	1625	813
génisses 2 ans	15	2,0	440	95	2,0	48	8,0	12,0	6,0	4,0
mâles 2 ans	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0
bov. viande 0-1 an engrais	0,0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0
bov. viande 1-2 ans engrais	0,0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0
taurillons bœufs (0-18m)	0,0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0
veaux de boucherie (placés)	0,0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Total cheptel	125	96,0	8538	3134	61,0	3280	1619	10815	5394	2521

Total élevage : 8538 N, 3134 P, 61,0 K2O

Production bovinisée au pâturage : 4823 N, 1661 P, 10,0 K2O

Production porc et volailles au pâturage : 0 N, 0 P, 0 K2O

Quantités d'azote et phosphore maîtrisables à déduire sur l'exploitation

Cultures d'élevage	code	Azote (kg N)		Phosphore (kg P2O5)		Potassium (kg K2O)		provenance - destination des produits
		produit	Reste à réajuster	produit	Reste à réajuster	produit	Reste à réajuster	
luzerne bonum	13	4096	4096	1510	0	5055	0	5055
luzerne viallet	14	0	0	0	0	0	0	0
luzerne bonum	15	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	16	238	238	109	0	338	0	338
luzerne viallet	17	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	18	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	19	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	20	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	21	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	22	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	23	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	24	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	25	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	26	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	27	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	28	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	29	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	30	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	31	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	32	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	33	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	34	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	35	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	36	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	37	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	38	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	39	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	40	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	41	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	42	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	43	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	44	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	45	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	46	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	47	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	48	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	49	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	50	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	51	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	52	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	53	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	54	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	55	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	56	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	57	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	58	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	59	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	60	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	61	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	62	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	63	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	64	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	65	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	66	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	67	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	68	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	69	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	70	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	71	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	72	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	73	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	74	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	75	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	76	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	77	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	78	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	79	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	80	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	81	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	82	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	83	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	84	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	85	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	86	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	87	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	88	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	89	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	90	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	91	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	92	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	93	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	94	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	95	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	96	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	97	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	98	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	99	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	100	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	101	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	102	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	103	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	104	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	105	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	106	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	107	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	108	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	109	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	110	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	111	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	112	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	113	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	114	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	115	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	116	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	117	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	118	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	119	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	120	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	121	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	122	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	123	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	124	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	125	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	126	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	127	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	128	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	129	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	130	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	131	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	132	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	133	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	134	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	135	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	136	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	137	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	138	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	139	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	140	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	141	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	142	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	143	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	144	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	145	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	146	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	147	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	148	0	0	0	0	0	0	0
luzerne viallet	149	0	0</					

